

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°70 SEPTEMBRE 2018

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Accoutumance

La mithridatisation est l'immunisation lente vis-à-vis d'un produit toxique par ingestion répétée de doses croissantes. Au sens figuré, c'est l'insensibilisation par la force de l'habitude. Les extrêmes droites identitaires et religieuses sont parvenues à inoculer des doses croissantes de leur funeste idéologie.... P.2

La chronique du mécréant : Contre le dérèglement climatique, la psychiatrie ?

La planète brûle, au sens propre. Des milliers d'hommes et de femmes risquent leurs vies pour fuir la guerre, la famine, la folie religieuse, les armes chimiques, l'extrême misère, les épidémies P.3

Quelle confiance ? La loi dite « pour une société de confiance » est passée ce mardi 26 juin 2018 à l'Assemblée nationale. Ses articles 25 et 38 constituent des attaques sévères contre la laïcité et l'égalité de traitement des citoyens.... P.8

Une entreprise obscurantiste

École privée, médecine spécifique, diététique, agriculture biodynamique, finance éthique ou durable peuvent être liées à l'anthroposophie développée par l'autrichien Rudolf Steiner ... P.9

Enseignement professionnel : une réforme dangereuse pour les jeunes et les enseignants

C'est dans un contexte de destruction de la Fonction publique, de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et d'acharnement contre les retraités que s'organise cette deuxième rentrée du gouvernement d'Édouard Philippe... P.11

Le poison de l'idéologie identitaire

Jusqu'à récemment par « identitaire » était désignée une idéologie fondée sur la xénophobie, le repli nationaliste [...] Aujourd'hui il semble que cette appellation soit amenée à être utilisée pour qualifier d'autres courants de pensée. .. P.14

Politique de casse et de classe

Les indicateurs sont au rouge pour les salaires, pensions, retraites comme pour le nombre de chômeurs, le niveau des prestations sociales hors minima. L'inflation repart et la consommation baisse. Le gouvernement, suivant toujours les mêmes dogmes, prévoit encore des mesures antisociales et des dispositions très favorables aux entreprises... P. 19



AGENDA (voir page 13)

9 octobre à Mt-St-Aignan :

Projection-débat du documentaire « 8 femmes en mai 68 »

11 décembre à Rouen : Conférence de J.Costa-Lascoux

« Les expressions religieuses dans une société laïque »

26 janvier 2019 à Malaunay : Assemblée générale du CREAL76

Retrouvez tous les rendez-vous

sur la page www.creal76.fr



Sommaire

- 2 Édito : Accoutumance
- 3 Chronique du mécréant : Contre le dérèglement climatique, la psychiatrie ?
- 4 Mots-croisés
Des écoles hors contrat foyers de refus de vaccination
- 5 Opportunisme et anachronisme
- 6 Note de lecture : Des féministe dans la III^{ème} République misogyne
Note de lecture : Avoir 20 ans à Melun en 1968
- 7 Vie du CREAL
Droit et tolérance
- 8 Quelle confiance ?
Textes en ligne
- 9 Un entreprise obscurantiste
Réussite scolaire
- 10 Racines chrétiennes ?
Religion et service public
Crèche Baby-loup, encore
- 11 Rentrée 2018 dans l'enseignement professionnel
- 12 Un credo international : la privatisation de l'école
Note de lecture : Adogma (revue de l'ADLPPF)
- 13 Apostasie
Agenda
- 14 Le poison de l'idéologie identitaire
- 15 Communiqué AFPS
- 16 Japon : à chacun ses quotas
Liban : miracle à la libanaise
Turquie : confesseur et violeur
La R4bia
Angleterre : respect et exclusion
- 17 Abrutir de toutes les façons
« Ô rage ! Ô vieillesse ennemie ! »
- 18 Union européenne : discrimination et persécution des non-croyants
Clause de conscience
- 19 Politique de casse et de classe
Effets pervers
Encore un adjectif pour la laïcité
- 20 Chronique de Rahan : Encore des his-toires de famille...

Accoutumance

Édito

La mithridatisation, d'après le Larousse médical, est l'immunisation lente vis-à-vis d'un produit toxique par ingestion répétée de doses croissantes. Au sens figuré, c'est l'insensibilisation par la force de l'habitude. Les extrêmes droites identitaires et religieuses sont parvenues à inoculer des doses croissantes de leur funeste idéologie à une grande partie du corps social.

A force de répéter des discours démagogiques ou des slogans racistes anciens relookés en obsessions antimusulmanes, l'extrême droite a contaminé une grande partie de l'échiquier politique et paralysé les combats émancipateurs universels. Des partis nationalistes, xénophobes, souverainistes, autoritaires (ou le tout à la fois), banalisés sont au pouvoir directement ou dans des coalitions dans plusieurs pays de l'Union européenne. Ils sont parvenus à faire partager la désignation de l'étranger, du migrant, de celles et ceux issu-e-s d'autres traditions prétendues incompatibles, comme boucs émissaires responsables des difficultés réelles de la période. Que des milliers de migrant-e-s poussés par la nécessité meurent ou soient abandonnés sur les chemins maritimes ou terrestres de l'exil laisse non seulement de plus en plus indifférentes des populations mais sans réaction des gouvernements, les instances européennes, au mépris des textes internationaux protégeant les droits humains.

L'accoutumance aux poisons distillés par les extrêmes droites souvent religieuses laisse s'étendre l'influence, le contrôle des groupes fondamentalistes sur des populations et singulièrement sur les femmes. Mais l'opposition active aux droits des femmes comme en Argentine, les déclarations homophobes sont aussi le fait du clergé catholique et du Vatican. Les groupes fondamentalistes que Karima Bennoune classe à l'extrême droite s'accommodent fort bien du capitalisme et de sa version ultralibérale.

Les puissances financières et leurs relais gouvernementaux ne tolèrent plus de règles contraignantes qui leur feraient obstacle. On n'ose pas encore dénigrer la démocratie, mais on la vide de son

sens en prenant presque directement les rênes du pouvoir réel et en privant les états - consentants - des moyens de fonctionner dans l'intérêt collectif.

L'oubli du principe politique de laïcité par les uns, qui conduit à sa falsification par les autres renforce le poids des identités, des appartenances particulières tandis que « *l'État ne peut plus transcender les intérêts privés au nom du collectif* »¹. D'ailleurs, il ne le veut pas, préférant exalter la liberté... du renard dans le poulailler. Les défaites sociales et syndicales successives aggravent le phénomène d'autant que des organisations classées à gauche abandonnent ou relativisent la laïcité porteuse du caractère universel des luttes d'émancipation. Tous ces poisons alimentent une anomie², un brouillage des repères propices à toutes les aventures politiques.

L'explosion des inégalités internes et externes, le saccage de la planète dont la sauvegarde est incompatible avec une société marchande et court-termiste, les reculs des droits des étrangers, des femmes, des travailleur-euses imposent la recherche de l'unité. C'était le sens du combat de Jean Jaurès quand il argumentait dans La Dépêche du 15 août 1904 en faveur de la laïcité « pour que la démocratie puisse se donner tout entière à l'œuvre immense et difficile de la réforme sociale et de solidarité humaine que le prolétariat exige ». C'est toujours d'actualité ! □

Francis Vanhée, président du CREAL76
Le 18 septembre 2018

¹Catherine Picard. Adogma N°3 p.40 (voir page 12)

²Anomie : absence ou désintégration des normes sociales (Hachette)

« Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse, pour que nos droits soient remis en question. Votre vie durant vous devrez rester vigilantes. »

Simone de Beauvoir

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Contre le dérèglement climatique, la psychiatrie ?

La planète brûle, au sens propre. Des milliers d'hommes et de femmes risquent leurs vies pour fuir la guerre, la famine, la folie religieuse, les armes chimiques, l'extrême misère, les épidémies (rayez si vous le pouvez, les mentions inutiles). Les dernières prévisions des scientifiques indiquent - c'est un euphémisme - l'urgence d'un véritable changement d'orientation économique, sous peine de catastrophes dont personne ne peut mesurer les conséquences. Les scores de l'extrême droite grimpent dans la plupart des pays européens. Les USA et la Russie sont gouvernés par de riches et mégalomaniques autocrates et ne parlons pas de la Chine. C'est ça, ne parlons pas de la Chine, de la Corée du Nord, de la Hongrie, de la Syrie...

Et dans cette situation, qui n'est pas de nature à générer bonne humeur et confiance en l'avenir, quel est le souci de la plus haute autorité morale de la chrétienté : « *Quand cela (des tendances homosexuelles) se manifeste dès l'enfance, il y a beaucoup de choses à faire, par la psychiatrie* » ? Les rétro-pédalages embarrassés et ridicules du Vatican ne changent rien à l'affaire. Pour ceux qui auraient encore des doutes, la foi rend aveugle, sourd sans pour autant procurer aucune des joies de la masturbation !

Car le pape et ses affidés, ont eu d'autres soucis, ces dernières semaines. Peser de tout le poids de leur lobby mortifère pour empêcher l'adoption d'une loi reconnaissant le droit des femmes à disposer de leur corps en Argentine. Le mouvement d'apostasie que cette attitude a déclenché dans ce continent où des femmes sont en prison pour avoir fait une fausse couche, est la preuve d'une prise de conscience anti-religieuse.

Et il nous en faudra, partout, de ces prises de conscience. Car ce qui nous menace, ce n'est pas la damnation éternelle, ou le jugement divin, mais l'incapacité de l'espèce humaine, à assumer, cette extraordinaire capacité cérébrale, qui en fait une espèce à part. En parlant de cet atout fantastique, je ne pense pas à E. Macron et E. Philippe, qui tel le pape tentant imperturbablement d'imposer les dogmes de son Dieu introuvable, continuent comme si de rien n'était, à rechercher une croissance qui ne reviendra jamais. Ils s'appliquent à détruire nos meilleures armes pour affronter les terribles défis qui nous attendent : la solidarité et la justice sociale.

N.Hulot lors de sa déclaration sur France Inter m'a touché, je dois le reconnaître, malgré le peu de sympathie que m'inspirait cet adepte du green-washing. La question qu'il a laissée ouverte, perturbe tous les citoyens de bon sens, c'est-à-dire, ni le pape et les allumés de la foi, ni E. Macron et ses drogués du techno-libéralo-world. Pourquoi, alors que le désastre est annoncé, alors qu'on parle maintenant de disparition de notre espèce à l'échelle d'un siècle, d'effets irréversibles dans

moins de temps encore, personne ne réagit, vraiment. Ni eux, ni vous, ni moi.

Un peu comme si une famille, vivant sur un bateau, au courant qu'une voie d'eau s'est ouverte dans la coque, alertée par une alarme de cale, continuait à regarder la télévision, en attendant, en attendant... l'irréparable. Le déni de réalité, un trouble mental, bien connu des psychiatres...

Il semble pourtant que le mal est ailleurs. Pour asseoir sa domination, le capitalisme et son dernier avatar libéral, ont fait de nous des consommateurs compulsifs. Il nous ont asservis au salariat, pour les plus chanceux, pour assouvir ces pulsions et ces rêves fabriqués de toutes pièces qui ne servent qu'à faire fonctionner la machine à cash. On nous vend l'illusion de la toute-puissance sur le monde, réel ou numérique.

Ce faisant, par la complexité toujours plus grande des objets que nous sommes amenés à manipuler, par la démesure des tentations que nous pouvons assouvir, les répercussions de notre conduite nous échappent, au mieux, ou nous faisons semblant de ne pas les voir, au pire. « *La technique est la barbarie de notre temps, en lieu et place de la culture. En tant qu'elle met hors jeu la vie, ses*

prescriptions et ses régulations, elle n'est pas seulement la barbarie sous sa forme extrême et la plus inhumaine qu'il ait été donné à l'homme de connaître, elle est la folie. » (1)

Psychiatrie, encore ? Thérapie par la prise de conscience et l'action collectives, plutôt !

Sortir de l'infamale logique productiviste du capitalisme, il n'y a pas d'autre issue. « *En résumé, la société la moins mauvaise est celle où le commun des hommes se trouve le plus souvent dans l'obligation de penser en agissant, a les plus grandes possibilités de contrôle sur l'ensemble de la vie collective et possède le plus d'indépendance.* » (2)

Avec ou sans soleil, le ciel est aveuglant. Si l'homme est le problème, il est aussi la solution. □

¹ M. Henry *La Barbarie*

² S. Weil *Réflexion sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*



Homage à Art Pepper
Livre-disque en noir et en jazz

Notre chroniqueur mécréant, coordonne en collaboration avec les éditions Petit Petit, un livre/disque en hommage au génial saxophoniste américain Art Pepper: douze nouvelles noires, douze illustrations et douze compositions d'Art Pepper, préenregistrées pour l'occasion.

Le livre ne sortira que si la souscription réussit. Participation et présentation du projet en cliquant sur ce lien : <https://fr.ulule.com/artpepper-no-limit>.

grille n° 52

MOTS CROISÉS

grille n° 53

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | L | U | C | E | R | N | A | I | R | E |
| 2 | I | D | E | A | L | I | S | A | I | S |
| 13 | T | I | R | S | | C | E | N | T | S |
| 4 | U | N | I | T | | T | | N | E | E |
| 5 | R | E | S | | M | I | L | O | | N |
| 6 | G | | E | R | O | T | I | S | A | I |
| 7 | I | O | | A | M | A | S | S | E | E |
| 8 | S | U | B | V | E | N | T | I | O | N |
| 9 | T | H | A | I | | T | A | U | | N |
| 10 | E | X | T | E | N | S | I | B | L | E |

| | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | ■ | | | | | | | |
| 3 | | | | | | ■ | | | | |
| 4 | | | ■ | | | | | | | |
| 5 | | | | | | ■ | | | ■ | |
| 6 | | | | | | | | | | ■ |
| 7 | | | ■ | | | ■ | | | | |
| 8 | | ■ | | | | ■ | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |

Des écoles hors contrat foyers de refus de vaccination

Source : Le Monde en ligne 31/08/2018

Depuis quelques mois, les autorités sanitaires observent un regain de rougeole en France (3 morts et plus de 2 500 cas détectés depuis novembre 2017). Le retour de cette maladie très contagieuse est lié à un déficit de couverture vaccinale, elle-même en partie due à une défiance des parents à l'endroit des vaccins.

La docteure en géopolitique Lucie Guimier a travaillé sur la dernière grande épidémie de rougeole, entre 2008 et 2012. Publié dans le cadre du rapport annuel de 2017 de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), son étude montre que l'obligation vaccinale est peu respectée au sein de certains groupes religieux et de certaines communautés spirituelles. Et particulièrement au sein de la Fraternité Saint-Pie-X qui possède une soixantaine d'écoles « catholiques de tradition » et quelques centres de vacances en France. Ces établissements se sont révélés être des foyers de propagation de la maladie : « La dispersion rapide de la rougeole à l'échelle intrafamiliale dans le réseau d'obédience lefebvriste résulte de toute évidence d'une couverture vaccinale insuffisante des enfants de la communauté, des carences possiblement liées aux aspirations spirituelles de leur famille ». D'autres écoles alternatives dont celles pratiquant la pédagogie Steiner-Waldorf¹ ont vu une recrudescence de cas de rougeole.

Parmi les témoignages recueillis par la géographe, certains parents d'élèves manifestent une forte défiance envers la vaccination. □

¹ Voir page 9.

HORIZONTALEMENT

1. Dans les secrets divins disent –ils.
2. N'arrive pas très loin de son départ ; on a du mal à s'y faire entendre.
3. Le milieu ; de retour des Grandes Antilles.
4. Un nom d'Henri ; allait vers.
5. Il protégerait Rome des tremblements de terre ; infinitif ; tant parfois.
6. Dépérissais.
7. Ile musicale ; utilisé qu'avec le pied.
8. Vieux jamais ; roi fainéant.
9. De ce fait peu appréciée.
10. Rendis un culte

VERTICALEMENT

- A. Interdites aux adultes ?
- B. Peut être en rapport avec les précédentes ; mère attentionnée.
- C. Réagit avec la poste ; prétend humaniser le marché.
- D. Rester rangé.
- E. Cent sous ; sale à moitié.
- F. 999 ; comme l'était celui du bourreau ; 550
- G. Agit pour ratisser.
- H. Lézarde au Kazakhstan ; respirent la santé.
- I. Protections rapprochées ; preuve de fidélité quand il ne manque pas.
- J. Tranches ou tronçonnages.

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, la rubrique « Lu, vu, entendu » est composée des propositions que vous nous adressez : vous souhaitez partager une information relative à la laïcité, envoyez-la en utilisant le formulaire « [Lu, vu, entendu](#) ».

- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.

- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire « [Écrivez-nous](#) ».

- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos amis et [inscrivez-vous \(vous et vos amis\) à la newsletter !](#)

Opportunisme et anachronisme¹

« Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». On a souvent entendu cette formule attribuée à Jésus et appelée à la rescousse pour justifier la compatibilité de la laïcité avec le catholicisme ou même pour les plus audacieux conférer au christianisme l'antériorité de la laïcité que la République n'aurait fait que redécouvrir. La laïcité serait une invention chrétienne...

Ce serait, à écouter ces sornettes, l'antique formule de séparation des Églises et de l'État qui aurait, en France à la charnière des XIXe et XXe siècles, pris le nom de laïcité. Interprétation d'une formule qui, au passage, permet à l'Église catholique de s'arroger, grâce à cette antériorité autoproclamée, non seulement la prééminence confessionnelle de la compatibilité avec la laïcité mais aussi le prestige d'une invention politique lui conférant une expertise quant à d'éventuels arrangements avec une laïcité taxée de "radicalité". On pourrait taquiner les pères de l'Église abusant de cette sentence en leur rappelant qu'il aura fallu attendre bien des siècles avant que Marseille de Padoue (1275-1342) ne la sorte de l'oubli où Thomas d'Aquin (1224-1274) semblait vouloir la laisser quand il affirmait : « dans la loi du Christ les rois doivent être soumis aux prêtres ».

Ne serait-il pas plus simple de se rendre à l'évidence en observant que c'est l'émergence d'états de plus en plus autonomes et organisés autour d'autorités « civiles » - même si sous l'Ancien Régime et encore parfois dans certains pays elles sont intronisées sous les auspices de la confession dominante - qui a conduit peu à peu l'Église à modifier son approche des relations entre le politique et le religieux. Jusqu'alors le concubinage fusionnel entre César et Dieu n'offusquait pas la doctrine chrétienne qui même l'a théorisé en affirmant que le monarque suite à son sacre devenait le représentant de Dieu sur terre !

Marc, Matthieu et Luc

Faisons semblant, un instant, de donner quelque crédit aux Évangiles, textes retenus, expurgés ou remaniés par l'Église qui évidemment ne contiennent rien qui puisse être interprété à son désavantage. Ces trois évangélistes s'accordent pour rapporter que Jésus aurait formulé cette énigmatique réponse à des contradicteurs qui voulant l'embarrasser lui demandent si on doit payer l'impôt demandé par Rome, la puissance impériale occupante.

Répondre « oui » ne serait pas conforme à l'esprit de résistance que le peuple attend de celui qui se présente comme un libérateur. Répondre « non » serait s'exposer à la répression immédiate des autorités romaines. Jésus a alors recours à une méthode bien connue des dialecticiens qui consiste à formuler une réponse qui par son contenu énigmatique déstabilise les interlocuteurs : « Apportez-moi une pièce d'argent [...] cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? – de César ». Et Jésus de conclure : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ».

Il ne s'agit alors nullement d'une allégorie de la séparation du



religieux et du politique mais de savoir si un peuple occupé doit se plier aux injonctions de son oppresseur et, puisqu'il est ici question d'impôt, de participer au financement de sa propre répression. Faute d'une consigne claire, les contradicteurs sont mis dans la situation de devoir trancher une question théologique entre ce qui revient à César et ce qui revient à Dieu. Vaste programme...

Opportunisme

Jésus incite-t-il à payer le tribut à César ou à rejeter l'objet impie pour ne pas offenser Dieu ? Rejeter l'effigie en divinité du monarque illégitime en versant l'impôt exigé permettrait en même temps de payer l'impôt et de se débarrasser de l'idole d'un faux dieu puisque sur le denier il est gravé : « Empereur Tibère, auguste fils de l'auguste dieu ». A moins que Jésus ne veuille, au nom du dieu dont il se prétend être le fils, contester à Tibère ce titre gravé sur le denier ? Et nous voilà dans un débat théologique de paternité divine assez éloigné de la loi de 1905 !

Et puis, une fois rendue est-ce la valeur de la pièce idolâtre qui est en cause ou l'humiliation qu'elle représente ? Dans le premier cas s'en acquitter est une soumission, dans le second le rejeter est une rébellion. Le moins qu'on puisse dire c'est que depuis que le christianisme s'est constitué en Église(s) ses représentants n'ont guère suivi ce chemin du renoncement aux richesses temporelles y compris les libéralités dispensées... par les différentes formes que César a pu prendre au cours des siècles !

Alors pourquoi la parabole a-t-elle été réduite à cette formule mettant en parallèle le temporel et le spirituel ? La pièce d'argent représentant le tribut dont le peuple opprimé doit s'acquitter n'est plus le sujet de la dispute qui s'en trouve ainsi déplacé. Puisque la dette fiscale a été écartée, la formule sortie de son contexte « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu » déplace sa portée symbolique. Que doit-on rendre ? On ne doit "rendre" que ce dont on a abusivement bénéficié ou qu'on a mal acquis ? Jésus s'adresserait-il alors à des agents stipendiés de la force occupante ?

À moins que, plus simplement, le seul objectif pédagogique de la formule soit de distinguer les domaines temporel et spirituel ! Ce qui a un bien lointain rapport avec la laïcité qui n'a jamais exigé qu'on renonce à sa foi pour exercer son rôle de citoyen !

Anachronisme

Sans vouloir mettre en doute les vertus prémonitoires des déclarations de Jésus, comment en est-on venu à penser que cette citation évangélique qui plus est sortie de son contexte historique pouvait indiquer que le christianisme avait ouvert la voie de la séparation institutionnelle entre le politique et le

religieux... en France ?

Pourrait-on imaginer qu'un pape ait ignoré cette parole évangélique annonçant l'irrépressible tropisme du christianisme vers une séparation de César et Dieu quand le pape Pie X dans son encyclique *Vehementer Nos* (1906) réagissant à la promulgation de la loi de 1905 affirme : « *Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur. Basée, en effet, sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence comme il nous soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer* ».

Ne vaut-il pas plutôt considérer l'exploitation politique de la

formule quand, aujourd'hui encore, l'Église veut imposer au sujet de la laïcité des expressions adjectivées pour en dénaturer la portée et substituer la « liberté religieuse » à la « liberté de conscience ».

Associant opportunisme et anachronisme l'Église a construit cette référence évangélique lui permettant selon des interprétations filandreuses d'affirmer une antériorité dans la lente construction de la laïcité lui conférant ainsi une légitimité à revendiquer son ingérence dans le débat public et à s'introduire dans les rouages des institutions de la République. □

1 Pour rendre à César ce qui est à César, cet article a été inspiré d'une analyse de Anthony Feneuil, maître de conférences en théologie, Université de Lorraine publiée le 26/03/2018 : <http://theconversation.com/la-la-cite-est-elle-vraiment-une-invention-chretienne-93561>

Des féministes dans la IIIe République misogyne¹



L'avènement de la IIIe République en France avait suscité beaucoup d'espoir du côté des femmes luttant pour la reconnaissance de leurs droits de citoyennes. La loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 leur laisse entrevoir l'aboutissement de leurs revendications. Mais l'Église n'a pas le monopole de la misogynie.

Comme quoi une loi d'émancipation anticléricale, celle de la Séparation, peut

s'avérer imperméable à d'autres revendications émancipatrices.

Véronique Rieu s'attache à raconter l'histoire du mouvement féministe de cette période en France à travers les textes de grandes figures de la pensée féministe anticléricale comme

Maria Deraismes, Hubertine Auclert, Arria Ly, Nelly Roussel, Madeleine Pelletier. L'auteure entend ainsi faire connaître ces femmes que l'histoire officielle, au risque d'affecter la compréhension de la construction de la République, a préféré laisser dans l'ombre.

Pourtant les conditions étaient réunies pour rompre avec plusieurs siècles d'obscurantisme misogyne excluant la moitié de l'humanité. Mais en manquant cette opportunité, la IIIe République n'aura pas réalisé le projet démocratique dont elle se voulait être porteuse.

Un regret cependant : la méthode choisie consistant à réserver la plus grande place aux écrits de ces éminentes féministes nous laisse quelque peu sur notre faim en ce qui concerne leur identité sociologique et leur parcours militant.

On ne peut que conseiller cette lecture. Il est toujours utile pour le présent de décrypter les rendez-vous manqués de l'histoire. □

¹ Rieu, Véronique. *L'anticalicisme féministe sous la IIIe République, 1875-1914*. Paris : L'Harmattan, 2015. 174 p. (Sexualité humaine)

Nos adhérents publient

Avoir 20 ans à Melun en 1968

(142 pages, 8,50 €) Jean-François Chalot aux Éditions « Le scorpion brun »

Ce n'était qu'un début...

50 ans après les événements qui ont failli faire basculer le régime et qui ont profondément marqué notre société, l'auteur témoigne de son expérience de jeune élève-maître fortement impliqué

dans un mouvement qui n'a pas tenu ses promesses.

Jean-François Chalot et quelques-uns de ses amis se souviennent. La plupart avaient 20 ans au printemps 1968 et sont demeurés fidèles aux convictions de leur jeunesse. Ce fils de "maît d'école" laïque et républicain commence son parcours

comme « éclairer de France ». Il rejoint bientôt les « jeunes socialistes » qui vont bien vite ruer dans les brancards de la SFIO qui n'avait plus de socialiste que le nom.

En mai 68, élève-maître à Melun, Jean-François Chalot participe activement au « grand chambardement » et milite pour une libéralisation du régime intérieur des écoles normales en même temps que pour le maintien du recrutement au niveau de la seconde qui permettait l'accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire aux enfants du peuple.

Si les illusions d'il y a 50 ans se sont dissipées, il reste des militants fidèles à leurs idéaux de jeunesse qui n'ont pas abandonné le combat pour une société plus humaine. Et même si des condisciples de Jean-François Chalot qui livrent ici leur témoignage ont tourné le dos à la politique, ils se sont investis dans l'action sociale de proximité.

Ce n'était qu'un début. Ils continuent le combat. □

« Malgré tous les beaux discours, l'objectif de la plupart des écoles, y compris les universités, c'est le conditionnement social plutôt que le développement de l'individu. »

René Dubos

Vie du CREAL76



Le CREAL76 a eu la chance d'accueillir le 25 mai Karima Bennoune, professeure de droit à l'université Davis de Californie (USA), rapporteuse spéciale des Nations unies dans le domaine des droits culturels. Sa conférence de très haute qualité « *Un combat universel contre les fondamentalismes et pour les droits humains* » s'est tenue devant une soixantaine de personnes.

Vidéo disponible en suivant ce lien :

www.creal76.fr/pages/ressources/audios-et-videos.html

Pour Karima Bennoune les fondamentalismes internationaux sont des mouvements d'extrême droite qui manipulent les religions dans le but de réaliser leurs objectifs politiques. Ils existent pour toutes les religions, alors qu'aucune religion n'est par essence fondamentaliste. Ces mouvements doivent être combattus idéologiquement et pas seulement sur le plan de la sé-

curité et de la violence. Pour les combattre, la société civile joue un rôle important et la laïcité, qui devrait être internationale, n'arrive pas à s'implanter dans le monde anglo-saxon. Les luttes doivent se développer à la fois contre les fondamentalismes et contre les extrêmes droites antimusulmanes.

Dans la seconde partie de son intervention, la conférencière a présenté les résultats de ses travaux sur le fondamentalisme musulman, dont elle rend compte en partie dans son ouvrage **Votre fatwa ne s'applique pas ici** (Paris : Temps Présent.2017)

Ce livre, dont le titre est emprunté à une réplique donnée dans une pièce de théâtre (*Bullah*) écrite par la Pakistanaise Shahid Nadeem se veut un hommage à la résistance au fondamentalisme musulman. Son but est de garder une mémoire des actions de résistance qui se sont organisées de par le monde et aussi de changer les stéréotypes qu'ont les Américains sur les « musulmans ».

Karima Bennoune présenta ensuite les actions courageuses menées au risque de leur vie, par quelques-unes et quelques-uns de ces résistantes et résistants de 28 pays.

Le CREAL76 a publié des communiqués de presse ...

- En réaction à la décision du maire d'Yvetot d'autoriser pour la première fois l'empiètement sur la principale voie publique (le Mail) pour la kermesse de la paroisse catholique : <http://www.creal76.fr/medias/files/communiqu%C3%A9-creal76-kermesse-yvetot.pdf>

- À propos des dispositions insérées dans la loi dite de confiance et permettant aux associations religieuses de ne pas être inscrites sur la liste des lobbies tout en facilitant leur financement : <http://www.creal76.fr/medias/files/communiqu%C3%A9-assoc-culturelles-creal76-21.07.2018.pdf>

Le CREAL76 a participé ... :

- Aux 70 ans de la NAKBA, à l'invitation de l'association France - Palestine Solidarité (15 mai).
- Aux manifestations de soutien dans la rue à Rouen et devant l'Hôpital psychiatrique du Rouvray.
- À la manifestation de soutien à la fonction publique du 22

- mai .
- Aux réunions du CDLF, voir lettre de soutien à Henda Ayari, première plaignante pour viol contre Tariq Ramadan : <http://www.creal76.fr/medias/files/message-soutien-henda-ayari-cdlf-v2-.pdf>
- À une séance de présentation de la laïcité le 27 juin à destination de migrant-e-s à l'invitation de France terre d'asile.

Le site Internet www.creal76.fr évolue...

Le site est remis à jour quotidiennement. Consultez régulièrement

l'agenda » pour connaître l'actualité !
Communiquez à creal76@creal76.fr toute information utile..

Droit et tolérance

Alors que certains voudraient voir cette disposition remise au goût du jour, il est bon de rappeler que faire entrer la religion dans l'identité juridique d'une personne était une pratique d'Ancien Régime qui conditionnait ses droits. Ce que la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen a rendu illégal.



On connaît l'édit de Nantes mais on connaît moins ceux de Fontainebleau et de Versailles. Ces actes royaux établissaient le statut des sujets du roi de France au regard de leur appartenance confessionnelle.

La signature de l'édit de Nantes, le 13 avril 1598 par Henri IV avait accordé aux fidèles de l'Église réformée la même liberté de culte qu'à ses sujets catholiques.

L'édit de Fontainebleau de Louis XIV du 18 octobre 1685 annule ces dispositions et renvoie à la situation antérieure malgré un assouplissement de son application sous le règne de Louis XV.

Enfin, dernier acte royal sur cette question avant la Révolution, l'édit de Versailles signé par Louis XVI le 7 novembre 1787 et enregistré au Parlement le 29 janvier 1788 abroge de fait celui de Fontainebleau. Il permet aux non-catholiques de

pouvoir accéder à un état-civil en leur donnant un statut juridique leur permettant de contracter un mariage civil sans avoir à se convertir à la religion catholique qui demeurait la religion officielle du royaume de France.

Cet édit dit de tolérance marque officiellement la fin des persécutions religieuses en France, même si son application a pu connaître des "aménagements". Ainsi le Parlement de Metz en a exclu les juifs. Ce qui eut pour conséquence qu'en 1789 lors de la campagne de rédaction des cahiers de doléances les juifs du Sud-Ouest de la France purent y participer et non pas ceux de l'Est de la France.

Il faudra attendre 1789 pour que la liberté de conscience et d'opinion soit reconnue par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (articles 10 et 11¹) dont les juifs ne purent bénéficier qu'à partir de 1791 par un vote de l'Assemblée constituante leur reconnaissant une pleine et entière citoyenneté. □

¹ Article 10. - Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.
Article 11. - La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre à l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Quelle confiance ? *La loi dite « pour une société de confiance » est passée en deuxième lecture ce mardi 26 juin 2018 à l'Assemblée nationale. Ses articles 25 et 38 constituent des attaques sévères contre la laïcité et l'égalité de traitement des citoyens.*

Le Comité Laïcité République et le Collectif laïque national n'avaient pourtant pas manqué d'alerter sur la nocivité de ces articles conduisant à la modification de l'article 19 de la Loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 (pour permettre aux associations culturelles des modes de financement jusque-là interdits) et de la loi dite « Sapin II », qui oblige les lobbies à se déclarer et à indiquer leurs démarches auprès des autorités publiques.

En première lecture ces tentatives avaient été enrayées mais en mars 2018 le Sénat avait rétabli ces dispositions favorisant les pressions cléricales sur les parlementaires.

De retour à l'Assemblée nationale en seconde lecture, le Gouvernement a réussi assez facilement à sauver l'article 25. Il n'en fut pas de même pour l'article 38. Le ministre des Finances et le rapporteur qui défendaient le projet gouvernemental ont eu à batailler y compris contre des parlementaires LREM et l'article 38 ne dut son salut que grâce au soutien actif des députés Les Républicains.

M. Le Fur, député Les Républicains (3ème circonscription des Côtes-d'Armor) allant jusqu'à supplier ses collègues de ne pas voter ces amendements appelant à rejeter ces articles 25 et 38³ le jour où le président de la République était à Rome pour être intronisé chanoine du Latran !

L'issue du vote montre que la bataille aurait pu être gagnée : les amendements demandant la suppression de ces articles subtilement cléricaux ont été rejetés, par 87 voix contre 85.

Même façon puzzle, la gauche parlementaire n'a pas trouvé le combat à la hauteur de ses ambitions. Pour défendre la laïcité La France insoumise n'avait rassemblé que 4 présents en séance sur ses 17 membres, la Nouvelle gauche 5 présents sur 30 membres, la Gauche démocrate et républicaine 3 présents sur 16. Absences fortuites, stratégiques, prudentes ? Vous avez dit « pour une société de confiance » ! ☐

1. Composition du Collectif laïque national : www.debatslaiques.fr/Collectif-laïque-national.html

2. L'article 25 du projet organise la possibilité d'appels à des dons « par SMS pour les associations culturelles », jusqu'à présent proscrits pour des raisons évidentes de lutte contre les pressions prosélytes, les trafics et le blanchiment.

L'article 38 veut modifier l'article 19 de la loi de 1905 en prévoyant la possibilité pour les associations culturelles de « posséder et administrer tous immeubles acquis à titre gratuit ». C'est-à-dire devenir des opérateurs du marché lucratif de la location et de la rente immobilière pour financer les religions.

Par ailleurs, l'exposé des motifs de l'article 47 de ce projet précise qu'une association culturelle, bénéficiant d'une donation entre vifs (immeuble ou terrain) éviterait le droit de préemption de la commune. Ainsi, le Code de l'urbanisme et la loi de 1905 seraient modifiés à cette fin.

Il est enfin prévu de soustraire les lobbies religieux et communautaires aux obligations de transparence de la vie publique en les exonérant de la déclaration des représentants d'intérêts auprès de la Haute autorité de la transparence de la vie publique (HAVTP), laissant ainsi libre cours à d'éventuelles pressions sur les instances de la République.

3. Notons que c'est S. Kerbarh, députée de la 9ème circonscription de la Seine-Maritime qui était porteuse de l'amendement de rejet de l'article 38.

Textes en ligne

Dans cette rubrique, nous vous proposons des textes que vous pouvez retrouver dans leur intégralité en cliquant sur les liens

Le « racisme systémique » ou la déviation anti-universaliste de l'antiracisme (par Karan Mersch)

Un élève m'a confié son admiration pour l'un des personnages du livre **Cannibale** de Daeninckx. Il était impressionné que le néo-Calédonien ait su résister à la tentation de devenir raciste à son tour contre la communauté de ceux qui lui avaient réservé un traitement inhumain. Lorsqu'il avait exprimé ce sentiment une première fois, son enseignant lui avait expliqué que le racisme n'était pas la propriété d'une personne mais le produit d'un système. Selon cette vision, le système construirait des groupes de personnes dont certains contiendraient les victimes et d'autres les acteurs du racisme. Pour cet enseignant, le personnage de ce livre appartenait à celui des victimes et il était donc impossible qu'il ait pu risquer de devenir raciste à son tour. Cette redéfinition du racisme n'est pas isolée. Elle tend à se répandre. Utilisé de la sorte, le concept de racisme systémique conduit à détruire la visée universaliste.

Lire la suite : www.creal76.fr/pages/ressources/textes.html

Laïcité, progrès social et lutte contre les discriminations

Agir concrètement dans le monde du travail

par [Julien Gonthier](#), [Francky Poiriez](#) et [Jérôme Lorton](#)

Nous reproduisons un extrait de cet article avec l'aimable autorisation des auteurs au CREAL76. Il est extrait de la revue papier *Les Utopiques – Cahier de réflexion Solidaires*, numéro 8 disponible en commande sur leur site, sur abonnement et en librairie. Cet article permet de comprendre l'importance de la laïcité pour l'unité ouvrière, objectif que poursuivait Jean Jaurès pour « poser la question sociale ». Les questions concrètes qui se posent dans le monde du travail, les enjeux des polémiques ou divergences sur la laïcité et l'antiracisme sont clairement posés par ces syndicalistes.

Le mouvement syndical est traversé, au même titre que les organisations politiques ou associatives, par de vifs débats sur la question de la laïcité. Le clivage s'est accentué ces derniers temps quand une partie du mouvement antiraciste a repris la thèse du relativisme culturel, a fait des alliances contre nature et dangereuses et a fantasmé l'existence de groupes religieux ou ethniques homogènes au détriment de l'analyse de classe marxiste. Relents identitaires, nouvelles interprétations de la laïcité, communautarisme à l'anglo-saxonne, toutes ces dérives – dans un contexte où les intégrismes religieux et l'extrême-droite progressent – ont conduit à l'écriture de ce texte. Mais il était également temps pour nous d'avoir une démarche « de terrain », éloignée des débats qui sont souvent cantonnés à la théorie et qui sont de fait déconnectés des pratiques syndicales. Lire l'article : <http://www.gaucherepublicaine.org/combattre-le-racisme/laicite-progres-social-et-lutte-contre-les-discriminations/7401720>

Une entreprise obscurantiste

École privée, médecine spécifique, diététique, agriculture biodynamique, finance éthique ou durable peuvent être liées à l'anthroposophie développée par l'autrichien Rudolf Steiner (1861-1925). Ce mouvement aux concepts spiritualistes, ésotériques, pseudo-scientifiques bénéficie de l'actuel engouement pour tout ce qui est indépendant, hors système, « alternatif ». Mais l'objectif de faire émerger une contre-société ne garantit pas qu'elle serait progressiste !

Le poids d'activités diverses

Les diverses activités liées à l'anthroposophie ont un poids économique important qui contraste avec sa discrétion. Ainsi Weleda est numéro 1 des cosmétiques bio en France et en Allemagne, les médicaments anthroposophiques du Dr Hauschka emploient plus d'un millier de personnes tandis que plus de 3 700 médecins dans le monde pratiquent cette médecine, il existe 1 100 établissements scolaires Steiner-Waldorf dans 65 pays, deux banques dirigées par des anthroposophes pèsent 14 milliards €. L'agriculture biodynamique à la mode est certifiée par Demeter.

Pseudo-science et spiritualisme

Cette agriculture, à ne pas confondre avec l'agriculture biologique, donne lieu à des pratiques de dynamisation spirituelle des sols, des plantes sans que les expériences scientifiques aient pu démontrer un intérêt supplémentaire par rapport à l'agriculture bio. Les conceptions spiritualistes de Steiner dans le domaine de la santé sont dangereuses. Pour lui « *la maladie découle d'une destinée karmique, indissociable des erreurs et péchés commis par l'individu dans l'une de ses vies antérieures* ». Ainsi proposa-t-il de soigner le cancer par des extraits de gui, thérapie pourtant invalidée par les essais cliniques (les 6 ampoules de gui Iscador commercialisées par Weleda coûtent 34 €). Nous pourrions faire une longue liste des élucubrations de l'anthroposophe pour qui « *Mars serait une planète liquide, la Terre un crâne géant, tricoter donnerait de bonnes dents... et aussi les êtres clairvoyants pourraient détecter les athées* » !

Une contre-société ?

Un rapport parlementaire français de 1999 pointe un potentiel risque de dérive sectaire. Les anthroposophes contemporains ignorent peut-être la sombre dimension raciste de Steiner (écrivant en 1910 sur les germains et nordiques de race

aryenne) ou que Weleda a fourni une crème antigel pour des « expériences médicales » sur les prisonniers de Dachau... La Société universelle d'anthroposophie sise à Dornach en Suisse entend moins multiplier les adhésions que peser, influencer pour faire germer une contre-société en « *régénérant spirituellement* » les individus, en changeant les consciences. C'est singulièrement compatible avec les dogmes libéraux en cours sur la responsabilité individuelle, la concurrence généralisée. « *Il ne tient qu'à vous-mêmes de transformer votre existence* ». Des alternatifs comme Pierre Rabhi y souscrivent¹ mais aussi Françoise Nyssen, actuelle ministre de la Culture. Avec son

mari J.-P. Capitani (éditions Actes Sud), elle est la fondatrice en 2015 de l'école privée hors contrat Demeure du possible d'Arles (entre 4 200 et 6 200 € par an par enfant). La pédagogie Steiner-Waldorf y est appliquée, des cahiers de dictées évoquent des mythes médiévaux et des dieux, on y trouve des médicaments anthroposophiques... « *C'est dans des écoles alternatives comme celles-ci que s'invente l'avenir* », déclare Mme Nyssen en avril 2018 lors des portes ouvertes.

Ce type d'alternative est proposé dans un contexte de recherche d'entre-soi, de pertes de repères, de crise environnementale majeure, de désespérance sociale avec les souffrances individuelles qu'elle génère. Ce contexte renforcé par le haro sur les services publics, les solutions collectives et solidaires, favorise les

propositions des charlatans. Qu'ils soient religieux, spiritualistes, ésotériques, libéraux ou tout cela à la fois, ils n'offrent de réponse qui n'ont d'alternative que le nom, assurément plus obscurantiste qu'émancipatrice. □

Citations extraites de : « L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme ». *Le Monde diplomatique*, juillet 2018

- Wikipédia, article Anthroposophie

¹ Voir à ce sujet « Le système Pierre Rabhi ». *Le Monde diplomatique*, août 2018 et le commentaire d'un adhérent du CREAL sur son blog <http://laragededans.over-blog.com/2018/08/fuck-the-colibri.html>



Réussite scolaire

Depuis quelques années, dans la période de la rentrée des classes, ici ou là les écoliers sont invités à la bénédiction de leur cartable. La mission thérésienne propose, en kit, les formules incantatoires suivantes :

Prière dite par le prêtre : « *Dieu qui sanctifies tout par Ta parole, répands ta bénédiction sur ces cartables et fais que tous ceux qui s'en serviront avec amour et courage, selon Ta volonté, reçoivent de Toi l'intelligence et la force de travailler*

pour Ta gloire. Par le Christ Notre Seigneur. »

Prière dite par les enfants : « *Je promets de prier chaque jour et de faire des efforts au cours de cette année scolaire, afin de donner le meilleur de moi-même, pour la plus grande gloire de Dieu.* »

Certaines de ces pieuses initiatives étendent leurs bienfaits aux doudous des enfants des écoles maternelles.

Ne dit-on pas que pour assurer la réussite scolaire de leur progéniture les parents n'hésitent pas à mettre tous les atouts de son côté ! □

Racines chrétiennes ?

Le succès des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Galice espagnole est récent et leur promotion a été assurée par le Vatican, le général Franco et le Conseil de l'Europe.

En 1970, seulement 68 « certificats de pèlerinage » furent délivrés contre plus de 300 000 en 2017, avec des marcheurs ayant des motivations diverses : religieuses (43 %), religieuses et spirituelles (47 %) ou autres (10 %). La véracité de la présence de l'apôtre Jacques le Majeur (Santiago) en Galice, la découverte de reliques au IX^{ème} siècle sont contestées par les historiens. La légende sera mobilisée pour la reconquête par les catholiques - qui s'achèvera en 1492 - de la péninsule ibérique tenue en partie par les musulmans. Le pape Léon XIII « authentifera » les reliques de l'apôtre Jacques en 1884. Le galicien Franco exprime en 1948 « *son vœu d'ouvrir le chemin de Saint-Jacques au-delà du rideau de fer, dressant ainsi l'apôtre contre l'ennemi communiste* ». En 1982, le pape Jean-Paul II appelle l'Europe, depuis la ville de

Saint-Jacques-de-Compostelle, à découvrir ses origines et à raviver ses racines. Et le Conseil de l'Europe prendra le relais en 1987 en déclarant ces chemins « *itinéraires culturels européens* » ouvrant la voie aux subventions. L'apothéose (si on peut dire) viendra de l'UNESCO en 1993 qui inscrira lesdits chemins sur la liste du patrimoine mondial. Les historiens contestent pourtant l'existence ou le tracé de la plupart des chemins, les pèlerins ayant toujours emprunté les voies commerciales et non des sentiers spécifiques.

De la reconquête catholique espagnole à « l'exaltation des valeurs de la chrétienté rassemblant l'Europe » (Jean-Paul II), de l'engouement touristique à la quête spirituelle, l'ouverture de chemins de Saint-Jacques fut un succès providentiel. □

Source : « Et l'Europe créa Compostelle ». *Le Monde diplomatique*, août 2018

Religion et service public

Le dimanche 15 juillet, lors de la messe diffusée sur France-Culture, l'archevêque d'Avignon profitant de la magnanimité du service public ouvrant ses antennes à l'expression des traditions religieuses a stigmatisé la communauté homosexuelle, le mariage pour tous, la gestation pour autrui, le suicide assisté et l'avortement, qualifiant ce dernier de *"crime le plus abominable qui soit"*. Allant jusqu'à confier avoir *"pleuré il y a quelques semaines en voyant conduire au Panthéon de la République le corps de celle qui a permis la légalisation de*

l'avortement".

Dans un courrier adressé le 18 juillet à la Conférence des évêques de France, France Culture rappelle que les messes diffusées à l'antenne demandent *"le respect des valeurs du service public, comme la tolérance, le respect et la non-discrimination"*.

Pour Vincent Lemerre, délégué aux programmes de la chaîne, ce courrier entend "s'associer aux réactions des auditeurs qui ont pu être choqués par les propos de monseigneur Cattenoz". □

Crèche Baby-Loup, encore

La presse dans sa presque totalité, de droite ou de gauche, nationale ou régionale, a pensé judicieux de titrer « **L'ONU condamne la France** » en commentant un « rebondissement » dans l'affaire Baby-Loup.

Ce n'est pas l'ONU

Tordons d'abord le cou à cette désinformation : le Comité des droits de l'homme de l'ONU, n'est ni l'ONU ni une cour de justice dépendant de l'ONU. Il s'agit d'un comité consultatif qui adopte des constatations dépourvues de force juridique obligatoire, accompagnées de propositions.

Les faits

Ce comité a été saisi par une ancienne salariée de la crèche Baby-Loup qui refusait de respecter le règlement intérieur interdisant le port de signes d'appartenance religieuse au contact des usagers de l'établissement. Elle avait épuisé tous les recours juridiques jusqu'à la Cour de cassation en France qui avaient tous donné raison à l'association gérant la crèche. La suite logique de cette affaire aurait été d'en appeler à la Cour européenne des droits de l'homme ce que les avocats de la plaignante se sont bien gardé de faire comme l'a reconnu l'un d'eux : *"Nous avons choisi de saisir le comité des droits de l'homme de l'ONU moins directement efficace mais plus constant dans ses décisions que la Cour européenne des droits de l'homme, qui a tendance à laisser une large marge d'apprécia-*

tion aux Etats."

L'islam politique à la manœuvre

Cette stratégie judiciaire montre bien que l'intérêt personnel de la plaignante est relégué au second plan et que l'aspect politique l'emporte : préférer être conforté par un avis du Comité des droits de l'homme de l'ONU plutôt que débouté de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le Comité conclut ainsi son arrêt : « *Le licenciement de l'auteure basé sur le règlement intérieur de la crèche qui prévoit une obligation de neutralité du personnel dans l'exercice de ses tâches, et sur le Code du travail, ne reposait pas sur un critère raisonnable et objectif et constitue donc une discrimination inter-sectionnelle basée sur le genre et la religion, en violation de l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques* »

Même si la décision du Comité des droits de l'homme de l'ONU ne conduit à aucune obligation de réparation de quelque sorte que ce soit pour la plaignante, l'impact politique est plus que satisfaisant surtout quand elle devient à la une de journaux inconséquents : « **L'ONU condamne la France** ». Alors que l'ONU ne condamne pas la France et la France n'est condamnée à rien. Deux erreurs dans un même titre, quelle prouesse !

Cet arrêt n'est d'aucune conséquence immédiate mais c'est un coup de plus porté contre la laïcité qui ne semble pas être en odeur de sainteté du côté des comités consultatifs onusiens ! □

Rentrée 2018 dans l'enseignement professionnel : une réforme dangereuse pour les jeunes et les enseignants

C'est dans un contexte de destruction de la Fonction publique, de baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires et d'acharnement contre les retraité-es que s'organise cette deuxième rentrée du gouvernement d'Édouard Philippe.

Pour la Fonction publique, les projets du gouvernement se précisent : réduction du périmètre des missions, transfert de services entiers au privé, remise en cause des statuts des fonctionnaires, recours accru aux contrats précaires, menaces sur le paritarisme. Dans l'éducation nationale, la réforme à l'ordre du jour, en plus de celles du lycée général et de l'accès aux études supérieures, est celle de la « revalorisation de la voie professionnelle ».

« Revalorisation de la voie professionnelle » : un slogan mensonger.

Depuis plus d'un an, le ministre de l'Éducation nationale a beaucoup « communiqué » autour de la voie professionnelle, la seconde priorité de son mandat : la « revalorisation » à venir des deux systèmes, scolaire et d'apprentissage.

En réalité, seul l'apprentissage profite des largesses du gouvernement. Ce sont les exigences et les revendications passées des organisations patronales, MEDEF en tête, qui ont bénéficié de l'écoute attentive du ministre. Ce sont elles qui sont sur les rails pour les trois ans à venir : un véritable recul est en marche.

La loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » diminue la part de la taxe d'apprentissage destinée aux lycées professionnels et redonne aux entreprises la main sur la formation des jeunes, mineurs compris.

Les contenus de formation comme les diplômes professionnels vont de nouveau être de la responsabilité des organisations patronales. Les savoirs professionnels seront réduits à leur fonction utilitariste (apprentissage des gestes techniques) – comme ils l'étaient d'ailleurs avant la scolarisation de la voie professionnelle – au détriment de savoirs et savoir-faire complets, techniques et méthodiques. Les jeunes seront de nouveau utilisés comme une main d'œuvre peu coûteuse, échangeable, interchangeable. En aucune façon, l'apprentissage n'est un gage de lutte contre le chômage des jeunes. Au contraire, il laisse sur le bord du chemin 4 jeunes sur 10 qui, subissant des ruptures de contrat d'apprentissage, se trouvent dans l'impossibilité de passer leur diplôme donc d'obtenir un premier niveau de qualification. Contrairement aux propos médiatiques du ministre, un jeune mineur qui entre en apprentissage poursuit très rarement son cursus vers une qualification plus élevée : baccalauréat ou BTS. Pourtant toutes les études sont concordantes, le diplôme et le niveau de diplôme sont des éléments essentiels pour une entrée durable dans le monde du travail et pour actionner les dispositifs de la formation continue.

Ce choix de développer toujours plus l'apprentissage est irresponsable du point de vue des jeunes et de celui de la société dans son ensemble.

La réelle motivation du ministère est de se désengager de ses

missions de service public de la formation professionnelle des jeunes en la transférant progressivement aux entreprises.

Une rentrée sans aucune amélioration : une priorité encore manquée !

Les organisations syndicales alertent régulièrement le ministère sur les conditions de travail alarmantes des personnels et les conditions d'études des jeunes de la voie professionnelle. Certaines réalités dans les établissements et des filières sont emblématiques de choix politiques qui nécessitent des mesures urgentes. Dédoubler les classes de seconde, réduire à 24 élèves maximum les effectifs des classes, interdire le regroupement des filières CAP dans les disciplines générales ou encore augmenter les personnels pour améliorer le travail des équipes pluri-professionnelles sont pourtant des revendications légitimes.

Or, le ministère refuse de dédier les moyens nécessaires et indispensables pour remédier aux difficultés majeures des lycées professionnels. Au lieu de ça, il décide d'une réforme qui aggravera encore les inégalités entre les jeunes, entre les filières et entre les établissements. En CAP, la mixité des publics, des parcours et des temps de formation associés à la fin du recrutement à effectifs réduits et à l'inclusion des élèves en situation de handicap placeront les personnels dans des situations intenable.

Le spectre de la réforme plane sur tous les établissements

Les statuts, qui garantissent les droits et les missions d'intérêt général des enseignants seront fortement fragilisés.

La réduction des temps d'enseignements généraux engendra des difficultés accrues pour tous les jeunes ; et plus particulièrement pour celles et ceux qui choisiront de poursuivre leurs études dans le supérieur.

- La spécialisation à un métier, repoussée en 1^{ère}, impliquera une véritable déprofessionnalisation de la formation.
- Le baccalauréat se préparera ainsi en 2 ans au lieu de 3 actuellement.
- La création de « classes passerelles », non diplômantes, non qualifiantes et imposées en heures supplémentaires ne masquera pas les effets de Parcoursup qui a exclu du supérieur les bachelier-es professionnel-les.
- L'implantation des UFA (Unité de formation d'apprentissage) dans tous les établissements aura des répercussions immédiates sur les conditions de travail des personnels car mixer les publics et les parcours génère des organisations pédagogiques intenable.

Ce sont des générations complètes de jeunes que le ministère va sacrifier et précariser encore plus. Cette politique vis-à-vis de l'enseignement professionnel concerne doublement la laïcité. D'abord en raison de l'extension du contrôle patronal sur les contenus de formation et aussi du traitement de faveur - réservé au patronat par les régions et l'État - des filières de formation privées sous contrôle des entreprises. ☐

Un credo international : la privatisation de l'école

Dans des pays aussi différents que les États-Unis d'Amérique, la France ou la Suède, le mouvement de privatisation de l'école est encouragé, financé par les états et influence fortement et négativement le système public d'enseignement. Pourtant les vertus supposées de l'enseignement privé ne résistent pas aux analyses des chercheurs comme aux évaluations internationales.

Fiasco de l'enseignement privé, l'exemple suédois

C'est dans les années 1990 que la Suède supprime la carte scolaire et instaure le système des chèques éducation versés aux familles et utilisables dans le secteur public ou privé¹. Alors très peu nombreux, les collèges privés scolarisent désormais près de 20 % des élèves. Ce système a rapidement favorisé l'émergence d'entreprises éducatives cotées en bourse. Ce groupe pèse 1 milliard € et dégage 40 millions de bénéfices. Les conséquences d'une telle marchandisation furent catastrophiques. La recherche d'élèves en vue d'accroître sa part du marché a perverti les relations pédagogiques, faussé les évaluations maison, défavorisé les élèves aux origines les plus modestes en détériorant la mixité sociale, augmenté les menaces de violence envers les enseignants et surtout les enseignantes... Ajoutons le constat de la moindre réussite des élèves dans le privé que dans le public à catégorie sociale égale. Toute ressemblance avec la situation consécutive au dualisme scolaire en France n'est pas fortuite. Entre l'année 2000 où la Suède occupait les premières places dans les évaluations internationales et 2015, la place du pays a reculé significativement notamment en sciences et en mathématiques, malgré une dépense éducative à hauteur de 7 % du PIB, la plus élevée d'Europe. Comme en France dans les années 1980 a été invoquée la « liberté de choix ». Puis est venue la municipalisation de l'école mettant fin au service public unifié. Ce système, où le personnel enseignant est recruté par les établissements - dont un quart sans certification - perdure et la modeste proposition de limiter les profits des entreprises éducatives a même été rejetée par le Parlement suédois le 7 juin.

L'éducation ne peut être rentable

C'est ce que montre Samuel E. Abrams, directeur du Centre national d'étude de la privatisation de l'éducation à l'université Columbia aux États-Unis : « *Ceux qui dégagent des profits dans ce secteur ont la motivation implicite de contrevenir aux intérêts des citoyens. [...] La probabilité qu'il se produise des malversations augmente quand il y a la possibilité de faire des profits.* » L'enseignement privé français commence aussi à attirer des appétits. Il peut être rentable dans la mesure où le coût du travail (le salaire des enseignants du privé sous contrat) mais aussi l'entretien des infrastructures et leur fonction-

nement (largement subventionnés par les collectivités territoriales) ne sont pas supportés par les établissements privés eux-mêmes ! Ce miracle est dû à la loi Debré de 1959. Ainsi le fonds Providence Equity Partners a mis la main sur l'École internationale bilingue de Paris où les frais de scolarité sont de 6 495 € par an. Le phénomène concerne surtout pour l'instant l'enseignement supérieur qui a absorbé 80 % de la hausse des effectifs étudiants ces dix dernières années. Il prend de l'ampleur face au sous-investissement de l'université publique et aux barrières érigées par le dispositif Parcoursup.

Le développement de classes hors contrat non subventionnées s'adressant à des couches sociales aisées semble aussi lucratif (Montessori, Steiner-Waldorf, cursus bilingues ou internationaux), d'autant que la Fondation pour l'école dirigée par Anne Coffinier, égérie de la Manif pour tous, en subventionne une partie grâce à la défiscalisation des dons. Des collectivités publiques, probablement illégalement, n'hésitent plus à subventionner des structures hors contrat. C'est le cas de la Normandie avec des classes Espérance banlieue dites Écoles de production.

Une seule école publique et laïque

Plusieurs états des États-Unis ont connu des grèves d'enseignant-e-s parfois prolongées. Avec des revendications sur les salaires, l'assurance maladie, les « performances individuelles », mais aussi contre la privatisation de l'enseignement public avec les charters schools. Partout les expériences de privatisation de l'enseignement aggravent les phénomènes de ségrégation sociale, s'avèrent néfastes pour la qualité de l'enseignement et la réussite scolaire. Elles s'accompagnent de l'inculcation de dogmes favorables aux entreprises ou religieux ou les deux. Ainsi le système d'enseignement privé français catholique est-il compatible avec la logique de marché. Seule une école publique et laïque peut porter un projet éducatif émancipateur et démocratique à l'abri de tout dogme religieux ou libéral. □

sources : « Hors contrat : comment comprendre le succès des écoles alternatives ? ». *Le Monde.fr* du 31.08.18.

« Privatisation de l'école, le fiasco suédois ». « À qui profite la paix scolaire ? ». « Les enseignants américains voient rouge ». *Le Monde diplomatique*, septembre 2018

¹Voir « L'école de demain ? ». *Combat laïque* 63 p. 4 (www.creal76.fr/medias/files/creal76-combat-laïque-n-63-decembre-2016.pdf)



ADOGMA, la revue de réflexion de l'ADLPF

Nos ami-e-s de l'Association des libres penseurs de France (ADLPF) publient chaque année ADOGMA, une « Revue de réflexions de libres penseuses ». La cuvée 2018 est disponible.

Au sommaire des 94 pages : *Des femmes et des dieux* (Anne Bucherot), *Sectes et République* (Catherine Picard), *Laïcité, droits des femmes, dimension internationale* (Anne Sugier), *Handicap au féminin : la double peine* (Sophie Tordjman), *Année 2185 – mois n°13 – 46^e jour – heure 2* (Alexandre Barillet)

La revue ADOGMA est vendue uniquement au numéro. Pour se la procurer écrire à Thierry Mesny 18 rue Tournefort 75005 PARIS en joignant un chèque de 11 € (8 € + 3 € de frais de port) à l'ordre de l'ADLPF.



Apostasie

Se faire débaptiser, c'est le mode de protestation qu'ont choisi des centaines d'Argentins-e-s pour protester contre l'Église qui a orchestré la mobilisation contre la légalisation de l'IVG. Ce mouvement d'apostasie collective porte la revendication de la séparation de l'Église et de l'État.

Le rejet par le Sénat, le 9 août, du projet de légalisation de l'avortement ne pouvait pas rester sans réaction pour dénoncer la campagne particulièrement agressive des Églises catholique et évangéliques : le pape François avait comparé les IVG à l'Holocauste et menacé les parlementaires d'excommunication.

Au foulard vert symbole de la lutte pour la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) a succédé le samedi 18 août le foulard orange des partisans de la séparation de l'Église et de l'État, qui par centaines ont défilé avenue Corrientes au centre de Buenos Aires : « C'est le même combat : en finir avec l'immixtion de l'Église dans nos vies de citoyens ».

Les manifestant-e-s sont venu-e-s remplir un formulaire de renoncement à l'Église catholique. L'une d'elle exprime le sentiment général : « J'ai été baptisée à ma naissance, donc sans mon consentement mais aujourd'hui je refuse de cautionner une institution hypocrite et perverse ». Un « débaptisé » ironise sur « la double morale d'une Église qui prétend défendre la vie humaine mais qui protège les prêtres pédophiles qui abusent des enfants ».

Devant les tables installées par la Coalition argentine pour un État laïque (CAEL), c'était l'enthousiasme pour remplir le formulaire demandant que leurs noms disparaissent des registres de l'Église. Depuis le mouvement collectif d'apostasie s'amplifie.

Un exemple à suivre ?

Ce vent d'apostasie gagnerait-il les côtes européennes ? Les révélations qui se multiplient concernant la mansuétude de l'Église catholique envers ses prêtres pédophiles tout comme les déclarations papales planant entre l'Irlande et le Vatican pour recommander la pédopsychiatrie pour traiter de l'homosexualité semblent devenues si insupportables que les évêchés sont de plus en plus souvent destinataires de demandes de débaptisation. Ainsi à Strasbourg, en terre concordataire, l'archevêché déplore une recrudescence de cette démarche. Parmi les courriers demandant la radiation du

Exemple de lettre de demande de débaptisation à faire parvenir au curé de la paroisse où a eu lieu le baptême ou à l'évêque du diocèse concerné. On peut trouver sur internet diverses formulations.

Monsieur le curé (Monsieur l'évêque),
Ayant été baptisé-e en l'église le
sous le nom de, je vous serais reconnaissant-e de bien vouloir porter sur le registre de baptême et en regard de mon nom la mention suivante : **a renié son baptême par lettre datée du**

En effet, mes convictions philosophiques ne correspondent plus à celles des personnes qui ont estimé devoir me faire baptiser. Ainsi, vos scrupules de vérité et les miens seront apaisés et vos registres purs de toute ambiguïté. Notez que légalement, l'Église ne peut refuser une requête en débaptisation, car elle serait passible de poursuite judiciaire au même titre que n'importe quelle secte.

Dans l'attente d'une confirmation écrite, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait àle.....signature :

registre des baptêmes celui d'un Nantais qui exposant longuement ses désaccords avec l'Église catholique et où on peut lire : "Je ne souhaite pas faire partie d'une communauté souvent concernée par des cas de pédophilie. L'Église a activement participé à la recru-descence de l'homophobie. Je vous demande de radier mon nom du registre des baptêmes". Bien sûr avant de procéder à la radiation demandée le candidat à l'apostasie recevra une pieuse réponse tentant de l'en dissuader.

La République, l'Église et l'apostasie

Pour la République, depuis la promulgation de la loi de 1905, le baptême n'a aucune valeur légale. Il en va donc de même pour son annulation. Dès lors, si vous reniez votre baptême, ce sera uniquement pour vous mettre en accord avec vous-même. Les articles 38 et 40 de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 vous autorisent à "modifier, compléter, mettre à jour, vérifier ou effacer des données à caractère personnel" vous concernant, par simple requête à l'organisme concerné, sans avoir à motiver votre demande. D'autre part, toujours selon la loi, vous pouvez exiger une copie du document modifié, sans frais. Suite à un contentieux entre l'Église et un infidèle récalcitrant, la cour d'appel de Caen ainsi que la Cour de cassation ont validé cette pratique pour la France.

Pour l'Église catholique l'apostasie n'annule pas le baptême : "nul ne peut faire qu'un acte posé ne l'ait pas été". Cependant

la demande manuscrite peut s'effectuer par courrier adressé au curé de la paroisse où a eu lieu le baptême ainsi qu'à l'évêché dont dépend cette paroisse. Le curé et l'évêque concernés doivent vous retourner une attestation en accusant réception. Les services de l'évêché devront ensuite porter en marge de votre acte de baptême dans le registre des archives de catholicité, la mention de l'apostasie et vous faire parvenir une copie de l'acte ainsi modifié... mais cela peut prendre du temps.

Il convient de s'armer de patience et de pugnacité ! ☐

| | |
|---|--|
| 9/10/18 à 18H00 au cinéma Ariel à Mt-St-Aignan | Projection-débat du documentaire « 8 femmes en mai 68 » en présence du réalisateur X. Barthélémy et de M.Storti, une des 8 femmes. |
| 11/12/18 à la bibliothèque S. de Beauvoir à Rouen | Conférence de J.Costa-Lascoux « Les expressions religieuses dans une société laïque » |
| 26/01/19 à l'espace Néhoul à Malaunay | Assemblée générale du CREAL76 |

Le poison de l'idéologie identitaire

Jusqu'à récemment par « identitaire » était désignée une idéologie fondée sur la xénophobie, le repli nationaliste puisant ses sources dans une histoire le plus souvent falsifiée (Vercingétorix, Charlemagne, Charles Martel, Jeanne d'Arc...), mâtinée de traditions religieuses le plus souvent intégristes. Enfin toute la panoplie de l'extrême droite maurassienne où l'antisémitisme a été rejoint par le racisme principalement anti arabe (ce mot désignant plus largement, pour eux, des populations de tradition musulmane ou supposées telles).

Aujourd'hui il semble que cette appellation soit amenée à être utilisée pour qualifier d'autres courants de pensée.

On a longtemps dénoncé l'individualisme produit par la société guidée par le libéralisme mondialisé. Aujourd'hui on observe un accroissement de ce phénomène dans sa version collective qui prendrait corps dans des revendications identitaires autour desquelles se regrouperaient des personnes mettant en relief des spécificités pour lesquelles elles ressentent un rejet de l'ensemble de la société. Ne faudrait-il pas chercher là une, parmi tant d'autres, des raisons de l'échec des dernières mobilisations du mouvement social à la recherche vaine d'une « convergence des luttes » quand l'idéologie identitaire croissant, au contraire, conduit à une atomisation sociale.

Dépérissement de la conscience de classe

La règle qui fonde la légitimité historique du mouvement social qui entend s'opposer à la classe dominante est la conscience que seule une solidarité sans faille en est l'indispensable colonne vertébrale. Tout ce qui serait susceptible de détériorer cette solidarité ou de détourner l'action de ses objectifs est porteur d'une division fatale. Il ne s'agit pas de rejeter comme illégitimes les revendications pointant des inégalités ou des discriminations se développant - y compris au sein de la classe dominée. Mais il faut les inscrire dans la perspective générale d'émancipation. Sinon elles agiraient comme des pôles de dispersion s'insérant dans le mouvement social non pas dans une perspective d'émancipation générale - toujours à poursuivre - mais dans le seul but de voir reconnaître et aboutir leurs seules revendications spécifiques.

À cet égard ne devrions-nous pas regarder comme inquiétante la multiplication, ces dernières années, de structures agissantes intervenant dans les lieux d'élaboration de la pensée sociale qui privilégient leurs revendications identitaires au point, pour certaines, de vouloir réhabiliter la notion de « race » en popularisant le néologisme « racisé » ?

Ce courant de pensée prétend dépasser le concept de conscience de classe au profit de la reconnaissance d'identités différenciées basées sur le genre, la sexualité, la « race », la religion ou tout autre particularisme servant de base à constituer une communauté concentrant ses efforts pour la reconnaissance de sa spécificité identitaire. Toute personne extérieure à la « communauté » ainsi définie ne pouvant au mieux être considérée que comme « alliée ».

Cette « nouveauté » qui conduit au dépérissement de la conscience de classe au profit de reconnaissances communautaires est-elle appelée à devenir le moteur du mouvement social devenant ainsi une mosaïque de groupements spécifiques en perpétuelle recherche d'alliances aléatoires autour de mots d'ordre peinant à être unifiants ?

Hierarchisation des degrés d'oppressions

Alors que l'essentialisation des particularismes semble devenue à la mode, on compte, à ce jour, et pour ne s'en tenir qu'aux orientations sexuelles, pas moins de 70 options différentes qui font que l'acronyme LGBT serait aujourd'hui étendu à LGBTQQIP2SAA (pour les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les queers, les interrogatoires, les intersexes, les pansexuels, les bispirituels, les asexuels et les alliés).

Si on y mêle les variantes « racisées », on voit dans quel monde très éloigné de l'humanité universelle l'idéologie identitaire nous conduit : une humanité parcellisée fondée non pas sur les talents que chaque individu peut fraternellement apporter à son développement et son harmonie mais sur la reconnaissance individuelle que chaque individu peut concurrentiellement tirer de sa spécificité. Le summum du relativisme culturel ! Chaque sous-groupe ainsi constitué élaborant ses propres règles de vie indépendamment du reste de la société ainsi réduite à un champ de bataille où ces « tribus » se confronteraient dans une émulation hiérarchisant les degrés d'oppression et les légitimités relatives de leur discrimination.

L'idéologie identitaire enferme ou libère ?

Qui peut penser que puisse se construire une solidarité par l'amalgame de groupes identitaires qui rassemblent des individus du seul fait qu'ils se ressemblent ou subissent le même rejet dont ils pensent être l'objet ? La probabilité de voir ces groupements plus préoccupés par leur propre petit monde défier le statu quo politique, social et économique imposé par la classe dominante est on ne peut plus incertaine ! D'autant que ces regroupements ne se fondent pas sur des principes de classe pour contester l'ordre social dans une perspective égalitaire mais sur les ressorts du libéralisme toujours ouvert à la fragmentation sociétale qui conduit à la diversification des marchés.

Intersectionnalité et solipsisme

Voilà les deux mots à la mode et appelés à fleurir dans les savantes conférences. Entre le concept visant à « mettre en évidence la multiplicité des formes de discriminations dont une même personne peut être victime ("race", sexe, classe, handicap...) » et la conception selon laquelle « le moi, avec ses sensations et ses sentiments, constitue la seule réalité existante dont on soit sûr », on entre dans une période de l'histoire du mouvement social où il va être difficile de distinguer les lignes directrices autres que le refus de l'universalité de la condition humaine ; la somme des intérêts particuliers parvenant rarement à construire une solide solidarité dans l'action sociale. L'instrumentalisation du concept d'intersectionnalité qu'elle a mis en évidence, Kimberlé Williams Crenshaw l'avait envisagée quand elle mettait en garde contre la tentation de masquer les oppressions au sein d'un groupe au nom de la solidarité raciale ou de genre : « Le problème, avec la politique de l'identité, n'est pas qu'elle échoue à transcender la diffé-

rence (...) mais plutôt l'inverse : la plupart du temps, elle amalgame ou ignore les différences internes à tel ou tel groupe. »

Il est étonnant d'observer la parenté idéologique entre le libéralisme politique qui encourage l'individu à construire son destin économique par la création de son propre emploi et la libération sociale théorisée et promue par l'idéologie identitaire qui est centrée plus sur l'individu (ou un groupe pré défini) que sur le collectif.

De l'universalisme au particularisme

Les régressions des diverses institutions (école, santé, sécurité sociale, transport, ...) qui jusqu'alors assuraient le lien social conduisent à la parcellisation des services publics tombant dans le giron du privé concurrentiel (ce qu'on a appelé la marchandisation). Toutes les actions menées pour s'y opposer se sont avérées vaines. Les forces politiques qui depuis un siècle se faisaient les promoteurs et les défenseurs de la socialisation de ces structures mises à la disposition de la population n'ont pu (voulu ?) contenir cette vague de privatisation camouflée sous le terme de « modernisation ». Devant cet échec, on peut comprendre la recherche de solutions individuelles pour faire pièce à une injustice (réelle ou ressentie). C'est sans compter sur les conséquences de cette orientation nouvelle qui s'im-

pose au mouvement social : l'abandon des principes fondateurs des « socialismes » nés au XIXe siècle qui jusque là et encore inspiraient, dans leurs diverses variantes, notre mode de pensée et structuraient notre réflexion collective. Parmi ces principes fondateurs et moteurs de l'émancipation figure bien sûr l'universalisme, cette idée que l'humain aspire à la liberté. C'est ce principe que l'idéologie identitaire conteste comme étant une invention occidentale relevant de la normalité faisant fi des particularismes principalement culturels. Si on ajoute à cela des divagations flirtant avec un racisme pour l'occasion revendiqué contre le mâle « blanc » ou la féministe « blanche », on peut se poser la question de la pertinence de notre proximité avec l'idéologie identitaire et ceux qui s'en réclament.

La première victime de cette situation confuse et surtout prudemment occultée mais dont on pouvait détecter les prémises depuis plusieurs années aura été la laïcité que depuis bien longtemps le mouvement social se garde bien d'évoquer en espérant que son rappel perverti par l'extrême droite permette de l'effacer définitivement du champ lexical des luttes émancipatrices. Pourtant qui peut nier que les régressions sociales en cours s'accompagnent d'une reconfectionnalisation de la société ? ☐

Communiqué



Israël : l'État d'apartheid inscrit dans la constitution

L'adoption le 9 juillet 2018 par la Knesset (le parlement israélien) de la loi sur « l'État-nation du peuple juif » est un événement majeur : c'est une loi « fondamentale » (l'équivalent de la constitution), et le vote, précipité ces derniers jours, survient aux termes de 7 ans de

débat au cours desquels le président israélien s'est lui-même opposé au gouvernement.

Cette loi comporte plusieurs aspects d'une gravité exceptionnelle :

- Elle officialise l'État d'apartheid en Israël même, en affirmant l'inégalité des droits de ses citoyens palestiniens arabes par rapport aux citoyens juifs : rétrogradation du statut de la langue arabe, possibilité de réserver des localités aux seuls citoyens juifs, droit à l'autodétermination réservé au seul « peuple juif ».
- Elle foule aux pieds les dispositions du « plan de partage » définies par la résolution 181 de l'Onu, acceptée par Israël (de même que la résolution 194 sur le retour des réfugiés palestiniens) comme condition de son admission à l'ONU.
- Elle met en danger les citoyens juifs dans le monde entier, en en faisant les parties prenantes de son projet suprémaciste et colonial : c'est un danger qui a été bien vu par 14 organisations juives américaines qui appellent à s'opposer à cette loi.
- Elle officialise l'annexion de Jérusalem (y compris Jérusalem Est) ; elle cite dès la première ligne la « terre d'Israël » en même temps que l'« État d'Israël », renforçant l'ambiguïté sur ses frontières, qui n'ont toujours pas été définies ! Dans ce contexte, la phrase qui définit l'« implantation juive » comme

une « valeur nationale » est lourde de menaces en termes systématisation de la politique d'annexion, de colonisation, de vols de terres, comme aujourd'hui à Khan Al-Ahmar.

Tout autre État adoptant ce type de loi fondamentale aurait été immédiatement mis au ban des nations. Dans le cas présent, seul l'ambassadeur de l'Union européenne, bien isolé, a fait publiquement entendre sa voix.

Lorsque le droit international et les résolutions de l'ONU sont ouvertement violées par une loi fondamentale, lorsque des conceptions racistes et suprémacistes entrent dans la constitution, lorsque l'apartheid est érigé en système, il faut réagir.

Nous appelons nos concitoyens à renforcer leur mobilisation contre ce système qui est en train de miner toutes nos valeurs, en participant à toutes nos campagnes dont nos campagnes BDS.

Au moment où l'on célèbre le centenaire de la naissance de Nelson Mandela et alors que la France est signataire de la convention internationale contre le crime d'apartheid, nous appelons le président de la République et le gouvernement français, bien mal engagés ces derniers temps, au sursaut qui s'impose face à une politique de plus en plus ouvertement affirmée qui devient une menace pour le monde entier.

Le Bureau national de l'AFPS, le 9 juillet 2018

Nous ajouterons à ce communiqué une réaction de Leïla Shahid ex-ambassadrice de Palestine en France (*Libération* du 9 août 2018) :

« Quand nous, Palestiniens, on disait qu'Israël était un Etat d'apartheid, on nous traitait d'antisémites. La société israélienne a toléré les violations des droits du peuple palestinien. Aujourd'hui, ce sont ses propres droits que l'État viole, son droit à la démocratie, à l'égalité de tous ses citoyens. La société israélienne doit défendre son droit à l'humanisme. La Palestine aussi a besoin de cet humanisme. Moi, je n'aurais pas envie de vivre dans un ghetto palestinien. »

Échos d'ailleurs

JAPON : à chacun ses quotas

Ça se passe au Japon. Il serait bien entendu impensable qu'une chose pareille arrivât chez nous !

Début août, la presse japonaise a, preuves à l'appui, accusé la Tokyo Medical University de bidonner les notes lors du concours d'admission. Ce n'est déjà pas très fair play. Mais là où cela devient ignoble c'est que ce bidonnage consistait à minorer les notes des femmes afin de limiter à 30 % le nombre de candidates admises.

Reconnaissant cette déplorable discrimination négative le directeur de cette prestigieuse université a préféré, plutôt que de recourir à la tradition du hara-kiri, présenter ses excuses et jurer de mettre un terme à cette pratique... qui durait depuis plusieurs années.

Cette information parue dans Libé (8 août 2018) ne précise pas si les candidates rejetées par cette discrimination ont l'intention de demander réparation pour cette obstruction à leur carrière médicale. ☐

LIBAN : miracle à la libanaise

Charbel (1828-1898) : ainsi se nomme le saint patron du Liban pour les chrétiens maronites.

Un Libanais de cette communauté loin de la mère patrie se désolait que son union ne fût pas illuminée par la venue d'un enfant. Après un pèlerinage au sanctuaire de saint Charbel à Annaya, quel ne fut pas son bonheur de retrouver à son retour en son exil son épouse enceinte. Et il le fit savoir en vantant les vertus de saint Charbel. Deux usagers beyrouthins de Facebook, au fait semble-t-il du processus de la procréation humaine, se sont permis d'ironiser sur l'authenticité du miracle allant jusqu'à évoquer des procédures plus humaines tout aussi efficaces.

Ils ont été arrêtés par la police libanaise et contraints de retirer leurs commentaires impies pour recouvrer la liberté. ☐

TURQUIE : créationniste et violeur

Auteur de nombreux ouvrages controversés, tel l'Atlas de la création, dans lequel il rejette la théorie de l'évolution, Adnan Oktar a été incarcéré à Istanbul le 19 juillet.

Le télévangéliste turc gourou d'une secte créationniste alliant sabbatisme, bahaïsme et de courant New Age, a été interpellé le 11 juillet à Istanbul puis incarcéré ainsi que 135 de ses adeptes le 19 juillet. Ils sont notamment accusés de blanchiment d'argent, d'escroquerie, agressions sexuelles sur mineurs et organisation de gang armé. Lors des différentes perquisitions, des dizaines d'armes, six camions d'œuvres d'art, seize voitures blindées et des millions de livres turques ont été saisis.

Les plaintes contre la secte se multiplient en Turquie, ainsi qu'en Allemagne, au Qatar, en Autriche ou en Azerbaïdjan. ☐

la R4bia

Aux manettes depuis 2003, le président Erdogan a prêté serment le 9 juillet en présence de personnalités comme Nicolas Maduro (Venezuela), Viktor Orbán (Hongrie), Dimitri Medvedev (Russie), Omar Al-Bachir (Soudan).

Le président réélu au premier tour entend « donner au pays un nouvel aspect après quatre-vingt-quinze ans d'existence de la République » se référant explicitement au régime de Kemal Atatürk arrivé au pouvoir en 1923. L'homme fort a terminé son allocution par un signe de la main de Rabia - pouce replié, quatre doigts dressés - signe de ralliement des Frères musulmans apparu en Égypte en 2013. Pas sûr que cela suffise à juguler l'inflation et la chute de la livre turque. En attendant, syndicalistes, opposant-e-s, intellectuels, journalistes, fonctionnaires soupçonnés de complotisme ou de sympathie avec les Kurdes continuent d'emplir les prisons. ☐



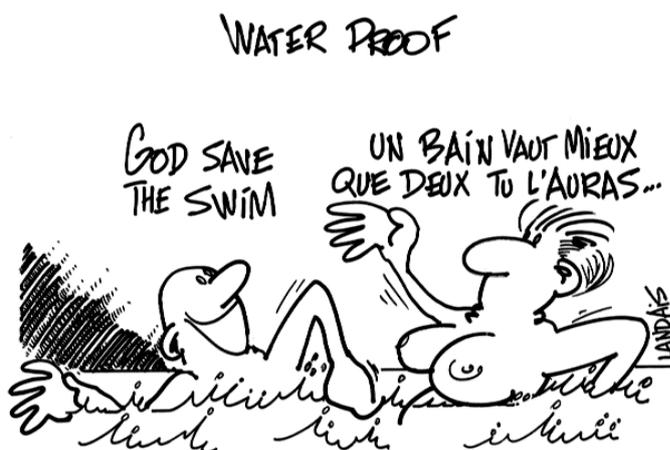
ANGLETERRE :

Respect et exclusion

Quand le respect de l'identité sexuelle se transforme en exclusion.

A Londres, dans le parc du Hampstead, trois lacs sont aménagés pour les baigneurs et baigneuses selon des règles se fondant sur leur identité sexuelle : un bassin pour les femmes, un autre pour les hommes-homos et le troisième mixte pour les hétéros. Chacun chez soi en quelque sorte. Sauf que la ségrégation identitaire oublie toujours des catégories. C'est ainsi que des transgenres sont venus faire trempette dans le bassin réservé aux femmes.

Ce qui a eu pour conséquence de déclencher les protestations de féministes lesbiennes. ☐



« Si vous enseignez à un homme, vous enseignez à une personne. Si vous enseignez à une femme, vous enseignez à toute la famille. »
Proverbe indien

Abrutir de toutes les façons

Sources: *Charlie-hebdo* du 16/12/2015 et du 24/1/2018, BBC du 24/12/2017, Café pédagogique du 18/6/2018, *Monde diplomatique* de juillet 2018.

Le conducteur doit être un robot.

Sur la route, les panneaux de limitation de vitesse, stop... et les lignes délimitant des couloirs que l'on n'arrive pas toujours à bien choisir se multiplient tandis que les indications permettant de tracer sa route soi-même se raréfient. Obéir au GPS devient la norme. La règle voulant que chacun soit responsable de ses actes, ici de sa vitesse, et assez attentif à ce qui l'entoure pour éviter un accident est ignorée. Il semble pourtant que des moyens modernes permettraient de responsabiliser les conducteurs. On pourrait simuler un obstacle sur la route et sanctionner celui qui ne s'arrête pas à temps pour l'éviter ; cela serait plus formateur que pénaliser une vitesse formellement excessive, chose qui incite à regarder plutôt son tableau de bord que les alentours.

Encore et toujours les migrants et les « assistés ».

En permanence, on peut entendre à la radio de doctes personnages s'inquiéter pour les uns de l'arrivée incontrôlée des migrants et pour les autres à moins que ce ne soient les mêmes, du coût exorbitant des prestations sociales dont bénéficieraient, bien sûr, les profiteurs. Ressassé continuellement, sans justification mais comme une évidence, cela peut finir par paraître véridique à des gens de bonne foi. Cette ruine des solidarités ainsi que la diminution des crédits qui leur sont affectés fait le bonheur des religieux qui s'imposent alors aisément à l'aide de la charité.

Bourrage de crâne et charité, ce n'est pas ainsi que l'on développe une conscience éclairée !

Sport, jeux télévisés, agriculture, tout y passe.

Il est rigoureusement impossible d'ignorer totalement les événements sportifs et le culte du plus fort, celui qui écrase les autres, envahit les médias avec la bénédiction du chef de l'État qui va applaudir aux victoires footballistiques.

L'agriculture dite bio est polluée par la biodynamie qui réclame rites et liturgie. On peut penser que cela contribue à pousser certains militants écologistes du côté où ils veulent tomber et approfondit la mésentente entre eux et certains scientifiques.

Ce ne sont pas les jeux télévisés qui vont réveiller le goût de la réflexion.

Science, informatique, enseignement.

L'informatique pourrait être enseignée ce qui mettrait en évidence que sa rigidité et son aspect irrationnel proviennent de

Dans tous les domaines possibles, la réflexion est étouffée, les décisions prises en toute responsabilité entravées voire interdites tandis que les occupations abrutissantes sont favorisées.

ce que tout est codé. Cela montrerait aussi tout le pouvoir du concepteur du logiciel utilisé, rien ne pouvant se faire s'il ne l'a pas prévu et accepté. En revanche, l'utilisation des logiciels vendus et l'informatique fournie par Microsoft à l'Éducation nationale asservissent les cerveaux.

La science sert de prétexte pour imposer des directives puisqu'un conseil scientifique est censé, au ministère de l'Éducation nationale, se préoccuper du fonctionnement de l'apprentissage dans la tête des élèves comme si la science était capable d'analyser tout ce qui se passe dans leurs cerveaux, supposés donc tous semblables et d'en déduire comment enseigner. Dans le domaine scientifique, la collusion entre certains scientifiques, des industriels et des gouvernements visant à nier des risques à l'aide d'arguments fallacieux ne favorise pas la confiance en un mode de pensée rationnelle.

On utilise la religion pour former les esprits, l'école obligatoire dès trois ans permettant à l'Église catholique d'ouvrir des écoles maternelles financées par l'argent public.

Et puis avec un ministre de l'Éducation nationale ancien membre dirigeant de *Agir pour l'école*, association patronale, on peut amener les écoles maternelles et élémentaires à utiliser leur méthode d'apprentissage de la lecture. Et cette méthode apprend certes à lire des syllabes et des mots mais sans se préoccuper du sens de ce qui est lu, d'autant qu'il peut s'agir de faux mots n'en ayant aucun. Il ne saurait s'agir de développer des citoyens conscients et réfléchis.

Si le modèle de nos gouvernants est américain, il faut savoir que le coût de l'enseignement pour les 1 % les plus riches y a été multiplié par 3,5 depuis 1996 ce qui rend l'enseignement de qualité inabordable même pour les classes moyennes.

L'omniprésence de l'informatique, de l'achat de tickets de métro à la déclaration d'impôt en passant par les demandes de renseignement, la suppression concomitante de personnel avec lequel on peut dialoguer oblige à se conformer aux exigences du concepteur du logiciel utilisé. On ne discute pas avec un ordinateur. L'irruption des appareils connectés aggrave encore la situation d'autant qu'ils sont l'instrument de la surveillance généralisée des populations.

Nous laisser comme exutoire les religions, l'ésotérisme et l'admiration béate des sportifs les plus agressifs en réservant autant que possible l'enseignement de qualité aux quelques-uns qui, « bien nés », prendront la suite de leurs parents semble être la politique choisie. □

"Ô rage ! Ô désespoir ! Ô vieillesse ennemie !"

Il est bon de revisiter l'histoire quand la postérité a tendance à auréoler les figures qui l'ont faite.

Le *Monde* du 31 juillet rapporte que le général De Gaulle en 1970 et après l'échec du référendum qui le fit se retirer de la vie politique avait entrepris un voyage en Espagne. Il n'avait jamais rencontré le général Franco et souhaita faire sa con-

naissance. Pour le remercier de son chaleureux et confraternel accueil, De Gaulle écrivit à Franco une lettre dans laquelle il se disait « heureux » d'avoir rencontré « l'homme qui assume, au plan le plus illustre, l'unité, le progrès et la grandeur de l'Espagne ».

"N'ai-je donc tant vécu que pour cette infamie ? Et ne suis-je blanchi dans les travaux guerriers Que pour voir en un jour flétrir tant de lauriers ?" □

UNION EUROPÉENNE : Discrimination et persécution des non-croyants

Alors que se multiplient les revendications confessionnelles pour la reconnaissance institutionnelle des religions, les non-croyants, agnostiques, athées ou ceux et celles qui ne se reconnaissent dans aucune structure confessionnelle semblent devoir se contenter d'une tolérance qui les rend invisibles dans le paysage social. Combat laïque publie ci-dessous le schéma de l'intervention de notre amie Martine Cerf, secrétaire générale de l'association EGALE (contact@egale.eu), auprès du Parlement européen le 11 avril 2018. L'exercice est périlleux tant les cléricaux pour retrouver une place institutionnelle auprès des pouvoirs publics seraient prêts à accepter que les laïques assimilés aux « non-croyants » se regroupent en une structure représentative d'un courant de pensée qui entrerait dans le concert de leurs homologues religieuses rendues légitimes à intervenir dans le champ politique.

Constats sur la situation des athées dans l'UE, Martine Cerf, Parlement européen le 1/4/2018
Réunion de concertation avec le Parlement et les organisations non confessionnelles

« La discrimination et les persécutions des non-croyants dans le monde »

Il faut rendre hommage au travail de M. Jan Figel¹, mais l'élargir davantage aux athées, agnostiques et indifférents aux religions et ne pas oublier ce qui se passe dans l'Union européenne même.

Les dévalorisations des athées dans l'UE

Les athées sont l'objet de nombreuses dévalorisations dans plusieurs États membres de l'UE. Ces dévalorisations sont insidieuses, elles procèdent souvent par omission.

1. La liberté de conscience des athées, agnostiques et sans religion n'est pas respectée

- Quand des cours de religion sont obligatoires dans les écoles
- Quand on les oblige à financer les cultes par l'impôt

Annexe : des exemples pris dans l'UE Chypre (source IHEU)

Des groupes humanistes protestent contre des documents de l'éducation religieuse à Chypre, qui accusent les athées d'immoralité et de matérialisme, et qui recommandent aux jeunes étudiants de rejeter l'athéisme.

Le matériel pédagogique, est fourni par le Ministère de l'éducation et de la culture de Chypre sur un site Web consacré à l'éducation à destination des enseignants dans le cadre du programme d'éducation religieuse.

Exemples de la mention de Dieu dans la Constitution : Allemagne, Autriche, Irlande, Pologne...

Financement des cultes par tous les citoyens, religieux ou non, par le biais de l'impôt : France (Alsace et Moselle), Danemark (les ministres du culte sont fonctionnaires), Espagne, Italie...
 En France, en Alsace et en Moselle. Même si les parents peuvent demander une dérogation, il serait plus normal que les cours de religion soient facultatifs.

Imposition de règles discriminatoires

Des citoyens européens sont engagés par les autorités de leur pays à se convertir s'ils épousent une personne binationale, pour que leur mariage soit reconnu dans l'autre pays.

Ceci en raison de l'existence d'accords bilatéraux entre l'État membre et le pays tiers. De sorte que la loi discriminatoire du pays tiers est imposée à certains citoyens européens résidents dans l'Union européenne, par leur propre État. C'est le cas par exemple de l'accord entre la France et le Maroc.

- Quand un État sous-traite l'enseignement aux écoles religieuses et que les parents sont obligés d'y inscrire leurs enfants

2. On les fait « disparaître » de fait

- Quand on donne la priorité au point de vue des représentants des cultes sur des questions d'éthique ou de société
- Quand la croyance religieuse est affirmée comme la norme
- Quand on ne promeut que la liberté religieuse et pas la liberté de conscience

3. On les discrimine et on les calomnie

- Quand des accusations sont officiellement formulées à leur encontre comme leur « non respectabilité, leur absence de morale, leur absence de spiritualité »
- Quand on en fait des boucs émissaires responsables de toutes les catastrophes qui se sont produites en Europe...

4. On ne respecte pas la liberté d'expression générale en maintenant des lois pénalisant le blasphème.

Pour porter des messages d'égalité à l'extérieur, les États de l'UE ont encore à travailler à l'intérieur pour améliorer la situation des athées, agnostiques et indifférents aux religions. L'agence de la FRA devrait davantage prendre cette question en considération. Et je reprends la suggestion faite tout à l'heure d'abolir définitivement le délit de blasphème dans tous les États de l'Union.

Je terminerai par un commentaire sur les propos du président français Macron, le 9 avril dernier. Les associations laïques françaises ont été très choquées des propos du président, car ils remettent en cause la séparation qui prévaut en France et qui nous avait permis de pacifier une société où le souvenir des guerres de religion est encore vivace. Le président, pourtant garant de la Constitution, s'est permis de mettre en avant sa volonté d'entretenir des liens privilégiés avec un culte. Or les Français se disant athées ou sans religion sont majoritaires. Je vous laisse imaginer l'effet désastreux que cette provocation excessive peut entraîner. ☐

¹ Délégué de la Commission européenne pour la liberté religieuse et de conviction

Clause de conscience Source : lemainelibre.fr 19/07/2018

Trois gynécologues font valoir la clause de conscience : l'hôpital ne pratique plus d'IVG.

Au centre hospitalier du Bailleul (Pôle Santé Sarthe et Loir), aucune interruption volontaire de grossesse n'a été pratiquée depuis le début de l'année. Le départ en retraite d'un praticien

ne semble pas la seule cause de cette situation. En effet sur cinq gynécologues en poste en 2017, trois ont fait valoir leur clause de conscience. Il ne reste donc plus qu'un médecin en mesure de pratiquer l'IVG.

Mais l'organisation du service suite à la vacance de ce poste ne permet plus d'assurer ces interventions. ☐

Politique de casse et de classe

Les indicateurs sont au rouge pour les salaires, pensions, retraites comme pour le nombre de chômeurs, le niveau des prestations sociales hors minima. L'inflation repart et la consommation baisse. Le gouvernement, suivant toujours les mêmes dogmes, prévoit encore des mesures antisociales et des dispositions très favorables aux entreprises.

Banco pour les entreprises

Pour E. Macron, la politique de redistribution est une hérésie car il croit à l'égalité devant la participation à l'économie pour « permettre à chacun de s'en sortir ». Il faut faire en sorte que chacun puisse « venir sur le marché vendre ses compétences », avec un filet de sécurité des plus réduit, et tant pis pour les perdants. Le Président pense que la seule vertu du marché libre - et il travaille à le « libérer » des contraintes - peut réduire les inégalités à rebours des constats qui montrent leur accroissement. Et en marche pour la réduction de la fiscalité sur le capital et pour les cadeaux aux entreprises. La richesse va ruisseler jusqu'aux plus démunis... En 2019 les entreprises passeront deux fois à la caisse ! Le CICE (Crédit impôt compétitivité emploi - qui n'en a guère créé malgré un coût de 20 milliards € par an) sera transformé en baisse de cotisations pour un montant à peu près équivalent. Sauf que cette baisse sera effective en 2019 et que le CICE sera quand même versé cette année-là !

Casse sur le front social

Le chômage repart à la hausse (5,6 millions de chômeurs à des degrés divers) et la précarité des travailleurs pauvres s'accroît. Selon l'URSSAF 4,3 millions

d'actifs ont dû se résigner à des contrats de moins d'un mois. L'argument de la modification du Code du travail (loi El Khomri) et des ordonnances qui ont suivi comme outils de lutte contre le chômage vole en éclat. De plus 120 000 postes de fonctionnaires seront supprimés en 5 ans. Le financement des emplois aidés va encore baisser ainsi que l'indemnisation des chômeurs dont les contrôles seront accentués avec sanctions à la clé. Selon l'INSEE, les revenus des ménages ont baissé de 0,6 % en un an, davantage encore pour les retraités. Les mesures en chantier vont aggraver la situation, même pour certaines prestations sociales comme les allocations familiales ou l'APL (aide personnalisée au logement).

Politique de classe

Donc une année 2019 miraculeuse pour les entreprises qui coûtera 0,9 % de PIB, des mesures cosmétiques et une opération de com pour tenter de faire croire qu'elles participeront à l'effort consécutif à la moindre croissance. Par exemple l'encouragement aux heures supplémentaires exemptées de cotisations sociales pourrait détruire 19 000 emplois selon l'OFCE. Les quelques 20 milliards € perçus deux fois auraient été bien utiles aux budgets sociaux, aux services publics

mais le choix politique a été fait de frapper retraités, salariés, fonctionnaires et bénéficiaires d'allocations ou de transferts sociaux.

On a là un exemple de transferts au bénéficiaire du capital et des entreprises, alimenté par des mesures antisociales et par la baisse générale des revenus du travail. Que ce soit le président Macron qui promeuve cette politique brutale est-il étonnant quand le même défend une improbable égalité des chances dans une société de compétition feignant d'ignorer la réalité sociale et le niveau d'inégalités jamais atteint ? Que le même, par inclination personnelle mais qui a une traduction concrète, veuille réhabiliter le religieux et rétablir le lien avec une religion catholique de préférence nous montre la nécessité de lier le combat laïque au combat social. Car la laïcité permet de réaliser l'unité nécessaire dans les luttes au-delà des divers particularismes, ce que signifiait Jean Jaurès : « Il faut apaiser la question religieuse pour poser la question sociale ». □

Sources : Médiapart : *Pour Macron, le néolibéralisme est un socialisme*, R.Godin, 9 juillet 2018 ; *Budget 2019 : Le gouvernement s'entête dans sa politique de classe*, R.Godin, 28 août 2018 ; *Sur le front social, les défaites du gouvernement*, M.Goanec et R.Godin, 2 septembre 2018

Effet pervers

Générosité bien ordonnée commence par soi-même.

Effet imprévu de la suppression de l'impôt sur la fortune : réduction de 50 % des dons aux associations humanitaires. Les ex-assujettis à l'ISF n'ayant plus besoin d'alléger leur bas de

laine pour faire diminuer leur contribution à l'effort commun préfèrent s'abstenir de leur pourtant légendaire générosité intéressée.

Une générosité devenue inutile à la sauvegarde de leur... fortune. □

Encore un adjectif pour la laïcité

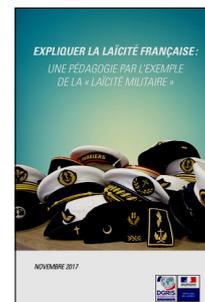
Pour mieux expliquer la laïcité à l'étranger, le ministère des Armées a rendu public, ce mercredi 14 mars, un livret sur la laïcité destiné aux attachés de défense en poste à l'étranger.

Le guide, intitulé « *Expliquer la laïcité française : une pédagogie par l'exemple de la "laïcité militaire"* », serait « né d'un triple constat fait par plusieurs attachés de défense notant que leurs interlocuteurs locaux considèrent la laïcité comme une singularité française. », communique le ministère de la Défense.

Le document explique ainsi la philosophie de ce nouveau concept : « *La "laïcité militaire" illustre que la République n'est en*

rien hostile à l'expression publique de sentiments religieux. Afin de garantir la liberté de pratique religieuse dans l'environnement particulièrement contraignant des armées, l'État salue des aumôniers militaires de quatre cultes – catholique, israélite, protestant depuis 1874 et musulman depuis 2005 ».

Cet outil dont se sont dotées les armées entre dans le cadre plus global d'une stratégie de communication de la diplomatie française consistant à promouvoir une meilleure compréhension de la laïcité à la française à l'étranger. □





Encore des histoires de famille...

Bon, ça y est, les petites coucherries préhistoriques, sur lesquelles les aventures de Rahan jettent un voile pudique, se révèlent au grand jour... Tout ça à cause de l'ADN !

L'impression nous est donnée que les chercheurs de l'Institut Max Planck d'Anthropologie évolutive à Leipzig en Allemagne ont décidé de séquencer l'ADN de tous les génomes des humains fossiles qui leur tombent sous la main. Heureusement que l'ardeur et la technologie qu'ils mettent à détecter les hybridations entre populations n'est pas appliquée aux humains d'aujourd'hui, parce que sinon... il y aurait des surprises qui ne feraient pas plaisir à tout le monde !

Par un article qu'ils publient dans le journal *Nature* (1), voici donc le génome de « Denisova 11 », appellation correspondant à un fragment d'os long issu de la grotte de Denisova en Russie. Cet os avait préalablement été daté par radiocarbone à plus de - 50 000 ans, et l'analyse de sa structure interne donnait à son propriétaire un âge de 13 ans au moment du décès. Le génome mitochondrial le rattachait à un spécimen néandertalien.

Mais qu'est-ce qu'un génome mitochondrial ? Dans chacune de nos cellules, il y a de l'ADN (support matériel des gènes) dans le noyau de la cellule (on parle donc de gènes « nucléaires ») et dans les petites centrales énergétiques des cellules, appelées mitochondries (on parle alors de « gènes mitochondriaux »). Un individu hérite de la moitié des gènes nucléaires de son papa, et de l'autre moitié de sa maman. En revanche, il n'hérite des mitochondries que de sa maman. Parce que durant la fécondation, les mitochondries du spermatozoïde n'entrent pas dans l'ovocyte ; seul le noyau entre, et donc le matériel génétique nucléaire paternel. Si bien que l'œuf héritant des mitochondries de l'ovocyte, tous les individus ont les mitochondries de leur mère.

Par ailleurs, les relations de parenté avec les fossiles les plus proches de nous se dessinent aujourd'hui plus précisément dans leur chronologie (2). Le lignage propre à l'Homme de Neandertal semble s'individualiser vers - 600 000 ans. Une lignée s'en sépare vers - 390 000 ans en Asie, elle porte le nom de « Homme de Denisova ». Entre temps, Neandertal en expansion s'est installé en Europe vers - 430 000 ans.

Le lignage frère de tout ce beau monde est le nôtre, et les premières traces fossiles d'*Homo sapiens sapiens* sont datées à - 300 000 ans en Afrique, continent d'où sortira notre espèce plusieurs fois, au moins une à - 100 000 ans et une autre vers - 60 000 ans, avec une extension en Europe à partir de - 45 000 ans, d'où Neandertal s'éteindra vers - 35 000 ans.

Ici, c'est le génome entier de « Denisova 11 » qui est séquencé. Le génome nucléaire montre qu'il s'agit d'une denisovienne, dont l'ancienneté est estimée par des méthodes génétiques à 90 000 ans environ. Comme ses mitochondries sont néandertaliennes, et que les mitochondries sont exclusivement d'héritage maternel, il s'agit là, en fait, d'une femelle hybride. Cette hybridité est lisible dans le génome nucléaire, pour lequel environ 40 % des fragments génomiques de Denisova 11 ont des gènes similaires à leurs homologues de génomes denisoviens déjà connus, et environ 40 % des fragments génomiques ont des gènes similaires à leurs homologues de génomes néandertaliens déjà connus. « Denisova 11 » est donc issue d'une mère néandertalienne et d'un père denisovien, lequel manifeste d'ailleurs dans ses propres traces génomiques de très anciennes origines néandertaliennes, et qui remontent donc à plus de 390 000 ans. Il appartient en outre à une population connue pour avoir laissé des descendants dans cette grotte de Denisova. La population de la mère, quant à elle, est davantage apparentée à une population néandertalienne signalée en Europe dans des époques ultérieures qu'à des populations néandertaliennes d'âge antérieur de cette même grotte. Cela permet d'inférer que des migrations néandertaliennes de l'Est de l'Eurasie vers l'Europe se sont produites après - 120 000 ans, date des dernières connues.

Les « denisoviens » sont groupe-frère des néandertaliens, et l'ensemble est notre groupe-frère, cependant les articles de ces dernières années ont montré des hybridations ponctuelles entre populations humaines dites de « Denisova », « Neandertal » et *Homo sapiens sapiens*. Certaines populations humaines, et notamment celles de Mélanésie, conservent encore des traces génétiques significatives des denisoviens et des néandertaliens.

Les densités humaines étaient faibles en Eurasie autour de - 90 000 ans, mais lorsque les populations se rencontraient, elles procréaient et produisaient une descendance fertile. En toute rigueur, tout ce beau monde devrait être regroupé dans la même espèce, avec des appellations qui auraient, tout au mieux, le statut de sous-espèce. □

1 : Slon, V. et al. *Nature* 561 : 113-116 (6 septembre 2018).

2 : Galway-Witham J. & Stringer, C. *How did Homo sapiens evolve ? Science* 360 (6395) : 1296-1298 (22 juin 2018).



Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)
Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime
Président : Francis VANHÉE 10 chemin aux Anglais
76680 SAINT-SAËNS

Courriel : creal76@creal76.fr ☎ 06 86 15 33 59

site : www.creal76.fr Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1731-1801 Directeur de la publication : Francis VANHÉE creal76@creal76.fr
Le bulletin est servi gratuitement aux adhérents, version papier ou version électronique